

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI**

**DIRECTION NATIONALE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME**

**PROJET MLI/04/03/02 PROMOTION DU STATUT
DE LA FEMME ET L'EQUITE DU GENRE**

LES ROLES ECONOMIQUE ET SOCIAL DES FEMMES AU MALI

RAPPORT FINAL

PRESENTE PAR CGI/ONG

Mars 2002

SOMMAIRE

Introduction.....	3
- Cadre de l'étude.....	3
- Objectif de l'étude.....	3
- Méthodologie.....	4
-	
I – Contribution de la femme au développement social :.....	5
1..1 Données générales sur le statut et les droits de la femme.....	5
1.2 Rôle social de la femme.....	7
1.2.1 Femme et éducation, formation.....	7
A/ la femme, l'éducatrice.....	7
B/ l'accès à l'éducation.....	8
C/ Analyse causale de la situation.....	9
1.2.2 Femme et santé ; hygiène et assainissement.....	10
A/ Situation générale.....	10
B/ Obstacles.....	10
C/ Accès aux soins de santé.....	18
1.2.3 Femme et la prise de décision.....	22
A/ Situation générale.....	22
B/ Les obstacles.....	23
C/ Accès des femmes à la prise de décision.....	24
II - Contribution de la femme au développement économique :	
2.1 Analyse des activités économiques des femmes selon le milieu.....	28
2.1.1 En milieu rural et péri-urbain.....	28
Problématique de la quantification en numéraire de la contribution des femmes rurales.....	31
2.1.2 En milieu urbain.....	32
2.2 Données générales sur l'emploi de la femme.....	35
2.2.1 Situation générale.....	35
2.2.2 Accès à l'emploi.....	37
2.3.1 Agriculture.....	38
A/ Situation générale de la femme dans le secteur.....	38
B/ Accès à la terre.....	40
C/ Contraintes.....	41
D/ Résultats des enquêtes/terrain.....	42
2.3.2 l'artisanat	44
A/ Situation générale.....	44
B/ Résultats d'enquête.....	44
2.3.3 L'entrepreneuriat, le Commerce et les Services.....	47
A/ Situation générale.....	47
B/ Contraintes.....	48
2.3.4 Femmes et énergie domestique, participation à la promotion des technologies.....	49

III – Synthèse des contraintes et obstacles à la contribution des femmes au développement.....	51
3.1 Les facteurs socio-culturels.....	51
3.2 Les facteurs institutionnels.....	52
3.3 Les facteurs d'ordre économique.....	52
IV – Action de promotion et de valorisation des apports des femmes	57
4.1. Les solutions IEC/Plaidoyer pour lever les contraintes.....	57
4.2.Stratégie pour une visibilité accrue de l'action des femmes.....	59
4.2.1 Discrimination positive de valorisation de la contribution de la femme.....	59
4.2.2 Conception des programmes et selon le genre.....	60
4.2.3 Communication sociale en faveur de la promotion des femmes.....	61
4.3 Mécanisme d'intervention.....	62
A/ Niveau décisionnel.....	63
B/ Niveau relais.....	64
C/ Niveau exécution.....	65
4.4 Mise en œuvre stratégique.....	65
V – Suivi-Evaluation.....	67
A/ Action immédiate.....	68
B/ Actions de moyen et long termes.....	71
Annexes.....	75

INTRODUCTION

Cadre de l'étude

La mise en œuvre opérationnelle de programme s'appuyant sur la participation et la promotion de la femme afin de jeter les bases d'un développement durable a été une des stratégies que le Mali a développée depuis plus de trois décennies.

Au Mali la promotion de la femme représente un énorme potentiel d'initiative et de dynamisme pour la croissance économique et social.

Déjà, les conséquences des différents programmes d'ajustement structurel, et la conjoncture économique mondiale ont entraîné l'augmentation de leur charge et pour y faire face elles ont multiplié les activités rémunératrices leur permettant de mieux s'insérer dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays.

Cependant, cette contribution de la femme n'est pas valorisée à juste titre quand on sait qu'elle n'est jusqu'à présent pas été prise en compte en terme de plus-value dans la planification et le financement des programmes nationaux de développement.

Aussi, bien que les discours prônent la promotion de la femme et que les documents décrivent la façon remarquable de leur contribution qualitative, il n'est pas superflu de rappeler que les femmes continuent d'être exclues virtuellement du processus de développement socio-économique en raison justement du manque de plans spécifiques et de lignes directrices rendant plus visible le rôle économique et social de la femme au développement du Mali.

C'est pour pallier l'insuffisance de cette visibilité, que cette étude a été initiée par le département de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille avec l'appui financier du FNUAP à travers le projet Promotion du Statut de la femme et de l'Equité du genre MLI/04/03/02.

Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont clairement exprimés dans les TDR. Ils s'articulent autour de deux points.

1. Identifier et analyser différents aspects de la contribution des femmes maliennes au développement socio-économique du pays
2. Rendre plus visible la remarquable contribution de la femme au développement économique et social.

L'étude revêt un caractère très important. Elle offre l'opportunité de disposer des données désagrégées au maximum concernant les difficultés éprouvées par les

femmes dans la quête de l'accès et du contrôle, au niveau des trois dimensions de la Production de la Reproduction et de la gestion communautaire.

Sans prétendre clore le débat autour de la contribution des femmes au développement, les résultats de l'étude constituent un outil d'observation aussi complet que possible qui permet de bien apprécier l'évolution de la situation de la femme au Mali pour suivre les progrès accomplis, les handicaps et les besoins spécifiques en vue d'en tenir compte au cours des différentes planifications et le financement des programmes.

Méthodologie

Pour coller aux objectifs essentiellement axés sur les aspects de la contribution des femmes au développement économique et social du Mali, une démarche méthodologique en 3 étapes a été mise en œuvre.

Première étape : à Bamako

- Rencontre avec les responsables du projet Promotion du statut de la femme et de l'Equité genre MLI/04/03/02.
- Rencontre d'échange, de mise au point, de lecture des TDR, de confection des outils d'enquête, constitution des équipes
- Revue documentaire sur le thème de l'étude

Deuxième étape : dans les régions

- District de Bamako
- Kayes
- Koulikoro
- Sikasso
- Ségou
- Mopti
- Gao.

Dans chacune de ces régions, l'étude a été menée par une équipe pluri-disciplinaire en direction des groupes catégoriels choisis dans les secteurs moderne, informel et rural.

- Rencontre avec les responsables des femmes, des autorités locales, les associations, les ONG, les opérateurs économiques et les directions régionales.

Troisième étape : à Bamako

- synthèse des travaux des équipes, élaboration du rapport provisoire
- Présentation du rapport provisoire auprès des responsables de l'organisme commanditaire de l'étude.

Enfin, il faut noter que soixante trois (63) grappes échantillons de vingt cinq (25) personnes en moyenne ont participé aux séances de focus group animés par

des couples hommes/femmes d'enquêteurs. Les résultats obtenus ont été agrégés par zone d'enquête, ensuite par l'ensemble de l'échantillon.

I – CONTRIBUTION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT SOCIAL

1.1 Données Générales sur le statut et les droits de la femme

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) d'Avril 1998 estimait la population du Mali à 9.810.912 habitants dont 50,5 de femmes. La densité de la population résidente est de 7,9 habitants au Km². 99 % des maliens sont considérés sédentaires contre 1 % de nomades. La majorité de la population du pays réside en milieu rural (73,2 %) et le taux d'urbanisation estimé à 26,5 %.

Cette population connaît une répartition très inégale.

Régions	Population en 1998			Taux d'accroissement
	Hommes	Femmes	Total	
Kayes	671.678	702.638	1.374.316	2,3 %
Koulikoro	778.332	792.175	1.570.507	2,5 %
Sikasso	880.108	902.049	1.782.157	2,8 %
Ségou	831.386	843.972	1.675.358	2,1 %
Mopti	730.771	747.734	1.478.505	1,3 %
Tombouctou	232.978	243.815	476.793	0,3 %
Gao	193.517	201.077	394.594	1,2 %
Kidal	22.285	20.101	42.386	2,2 %
Bamako	514.967	501.329	1.016.296	4,0 %
Ensemble	4.856.022	4.954.890	9.810.912	2,2 %
%	49,50 %	50,50 %	9.810.912	

La Région de Sikasso est la plus peuplée du pays avec 18,2 % de la population totale et une densité de 25,4 habitants au Km² suivie de Ségou (17,1 %) et de Koulikoro (16,0 %). Avec un taux d'accroissement de 2,2 % la population devrait être de 10.472.782 habitants en 2001.

Les femmes constituent plus de la moitié de la population au Mali. La reconnaissance unanime officielle et la valorisation planifiée du rôle socio-économique de cette population dans l'économie nationale à laquelle elle contribue fortement, déjà permettrait la percée dans plusieurs secteurs du développement humain durable.

Aussi, la non-discrimination devient une notion principale liée à celle de participation sur tous les plans.

Dans le contexte de décentralisation active au Mali, le transfert du pouvoir au niveau local a nécessité la création de structures locales décisionnelles accompagnées par la promotion des principes démocratiques (participation à la prise de décision), des institutions démocratiques (les structures de gestion

communautaire) et par des pratiques démocratiques (élections locales). Il s'agit de renverser la tendance d'une approche à dominance étatique où les populations sont de simples bénéficiaires vers un processus de développement où les populations assument le contrôle de la satisfaction de leurs propres besoins, de leur propre développement. L'opérationnalité d'une telle vision au niveau des communautés est un exercice des droits à la participation tels que formulés par les conventions en faveur des femmes. Dans ces conditions si la visibilité n'est donnée sur leur contribution au développement socio-économique et attirer l'attention sur le besoin indispensable d'en tenir compte dans la conception et la planification des activités, elles en seront virtuellement exclues comme d'habitude.

La méthode adoptée ici est d'examiner les écarts existant entre les droits reconnus dans les conventions et les conditions de vie actuelles des femmes sur le plan social ; l'objectif est de pouvoir dégager les problèmes et leurs causes, de dégager les stratégies et les priorités d'action à mener.

L'exercice du droit à la participation est un état d'être qui est intimement lié au respect de soi, à la dignité des femmes, à leur image d'elles-mêmes comme agents de leur propre développement. C'est pourquoi, ce droit s'exprime dans l'éveil du sentiment de liberté, d'autonomie, d'autosuffisance et de responsabilité agissante. Qu'en est-il concrètement au Mali ?

En plus de différentes lois fondamentales, le Mali a des dispositions juridiques internes qui donnent droit aux femmes et les protègent contre la discrimination, l'exploitation et contre la violence toutes choses qui contribuaient à entraver leur capacité d'intervention au développement. Ce sont entre autres :

- le code pénal ;
- le code de travail ;
- le statut de la fonction publique ;
- le code du commerce ;
- le code général des impôts ;
- le code de la nationalité ;
- le code domanial et foncier ;
- le code malien du mariage et de la tutelle.

En s'inspirant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, la Constitution du 25 Février 1992 avait intégré 24 articles de la célèbre déclaration en affirmant dans son préambule « l'engagement et la détermination de l'Etat souverain du Mali à protéger et à défendre les droits de la femme et de l'enfant.

L'analyse de situation a comme cadre de référence les droits exprimés par le cadre législatif et normatif que représentent les pactes et conventions internationaux que le Mali a signés. Leur ratification non seulement exhausse le statut de la femme mais témoigne du désir du Gouvernement de se conformer aux normes universelles et son acceptation de l'idée que les pratiques traditionnelles néfastes empêchent les femmes d'accéder aux ressources économiques et financières.

En souscrivant à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979) le Mali se devait donc de prendre des mesures positives et correctives qui améliorent le statut des enfants et des femmes dans la perspective de l'Équité Homme/Femme.

L'examen de la sphère constitutionnelle vise à se convaincre de la reconnaissance de la femme en tant que personne majeure, jouissant de l'égalité quant à son droit de citoyenne capable d'ester en justice, de voter et/ou d'élire.

Depuis 1995, les femmes maliennes plus que jamais sont engagées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural dans toutes les actions de promotion grâce à l'existence d'un contexte institutionnel de plus en plus favorable.

La prolifération des Associations et ONG féminines ajoutée à la libération explosive de la presse, permet de constater qu'aujourd'hui il y a un acquis indéniable.

1.2 Rôle social de la femme :

1.2.1 – Femmes, éducation, formation

A/ Situation générale :

En matière d'éducation, la femme assure un rôle primordial de socialisation des enfants dans la famille et dans la communauté. Elle s'occupe principalement des filles comme le veut la tradition.

Cette éducation vise à faire de la fille, la femme de demain porteuse de toutes les valeurs socio-culturelles de la société dont elle est issue.

Dans ce cadre, plus que les mamans dont l'action éducative vise les moments précis et privilégiés qui sont ceux de l'excision, du mariage et de l'accouchement, les vieilles, moins soumises aux dures travaux agricoles et ménagers, jouent auprès des filles, un rôle essentiel de conseillères à partir de l'encadrement des groupes d'âges.

Le rôle éducatif de la femme est, et demeure toujours un processus de socialisation en faveur des enfants où le principe du model identitaire exige de la maman l'adoption d'un savoir-être et d'un savoir faire exemplaires malgré les difficultés auxquelles elle est de plus en plus confrontée.

Ne dit-on pas « telle mère, telle fille ! »

Aujourd'hui ce système de transmission du savoir connaît quelques faiblesses. L'éclatement de la famille, la migration des zones rurales vers les centres urbains et l'introduction de nouvelles mœurs ont engendré une rupture de ce mode éducatif.

Malgré la réticence des communautés, la scolarisation et l'alphabétisation constituent pour les femmes les moyens pour réajuster les différentes positions et participer dignement au développement socio-éducatif de la communauté

B/ L'accès à l'éducation :

Il est vrai qu'aucun développement durable en santé/hygiène ne peut se réaliser de façon efficace sans un minimum d'éducation pour l'ouverture aux connaissances et aux innovations.

Dans cette perspective, il s'agit de s'agripper et de suivre rigoureusement la mise en œuvre de la mesure 18 de la lettre de politique éducative de Décembre 2000 qui vise à :

- favoriser un plus grand accès des filles à l'éducation tant au niveau formel que du non formel ;
- éliminer tous les stéréotypes sexistes dans les contenus d'enseignement/apprentissage ;
- augmenter le pourcentage d'élèves maîtres filles ;
- augmenter le pourcentage de femmes dans la fonction enseignante ;
- veuille à ce que le taux brut de scolarisation des filles au niveau fondamental de 46,3 % (en 1999-2000) passe à 58 % en 2004 et le taux d'alphabétisation des femmes à 30 % en 2004.

Scolarisation au niveau du 1^{er} cycle et du Second Cycle au Mali

Régions	Ecole Publique				Ecole Privée			
	G		F		G		F	
Kayes								
1 ^{er} Cycle	62 811	62 %	38 551	38 %	1 594	59 %	1 109	41 %
2 ^{ème} Cycle	7 322	75 %	337	25 %	2 492	63 %	194	37 %
Koulikoro								
1 ^{er} Cycle	86 742	61 %	55 032	39 %	21 012	60 %	14 019	40 %
2 ^{ème} Cycle	13.379	70 %	5 868	30 %	588	62 %	353	38 %
Sikasso								
1 ^{er} Cycle	78 851	61 %	50 885	39 %	8 566	61 %	5 376	39 %
2 ^{ème} Cycle	13.656	70 %	5 715	30 %	623	58 %	442	42 %
Ségou								
1 ^{er} Cycle	65 953	60 %	43 846	40 %	15 896	62 %	9 580	38 %
2 ^{ème} Cycle	11 494	67 %	5 623	33 %	1 058	60 %	692	40 %
Mopti								
1 ^{er} Cycle	41 792	59 %	29 533	41 %	3 282	60 %	2 219	40 %
2 ^{ème} Cycle	11 494	69 %	2 655	31 %	333	67 %	166	33 %
Tombouctou								
1 ^{er} Cycle	13 597	58 %	9 896	42 %	607	57 %	450	43 %
2 ^{ème} Cycle	1 903	67 %	927	33 %	-	-	-	-
Gao								

1 ^{er} Cycle	16 465	59 %	11 623	41 %	436	51 %	424	49 %
2 ^{ème} Cycle	2 066	68 %	991	32 %	68	57 %	52	43 %
Kidal								
1 ^{er} Cycle	1 220	62 %	754	38 %	0	0	0	0
2 ^{ème} Cycle	176	74 %	64	26 %	0	0	0	0
Bamako								
1 ^{er} Cycle	73 485	52 %	9 896	42 %	22 652	54 %	19 321	46 %
2 ^{ème} Cycle	25 188	57 %	18 713	43 %	2 120	50 %	2 106	50 %

Source : MEN/Statistique : année 2000

Au plan qualitatif, le tableau n'est guère brillant en raison de la grande disparité entre les taux garçons et les taux filles.

Cette présentation est générale. Elle devient beaucoup moins qualitative quand on sait que les taux sont mal répartis dans les régions sur le double plans géographique et rapport Equité Filles/Garçons.

Or il est démontré aujourd'hui par les études que la valeur ajoutée et le taux de rentabilité sociale de la scolarisation des filles et de la formation des femmes sont de loin plus élevés que ceux des hommes ; il y a lieu de prendre des mesures énergiques pour palier ce déficit. L'analyse causale des problèmes effectuée par une étude de l'UNICEF en 1997, donne des pistes intéressantes à exploiter :

C/ Analyse causale de la situation :

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> * Faible couverture éducative * Faible revenu des ménages * Réticence des parents d'envoyer leurs enfants à l'école surtout les filles * Faible niveau de réussite : Taux de redoublement très élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance des infrastructures d'accueil ; * Insuffisance du personnel qualifié surtout femmes * Insuffisance des ressources affectées à l'école de base * Sources de revenus limités et fragiles * Inadaptation de l'école au milieu * Analphabétisation de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> * Taux de croissance démographique élevé. * Faiblesse de la politique sectorielle intégrant tous les niveaux d'enseignement et de formation * Valeur traditionnelle défavorable à l'éducation * Non conformité entre l'emploi et la formation * Faible niveau de développement économique et social du pays.
	Disponibilité	
	<p>4. Ecart entre besoins actuels projetés d'une part et la capacité d'accueil d'autre part : nombre d'écoles fondamentales et de centres de formation de maîtres</p> <p>5. Faible utilisation des outils de planification scolaire : Carte, systèmes d'information</p>	

	statistique 6. Ecart entre les besoins actuels et projets en maîtres et le nombre de maîtres existants surtout maîtresses. 7. Très faible représentation des femmes dans le corps enseignant (21 %) 8. Insuffisance de cantine scolaire dans la bande sahélienne.	
<ul style="list-style-type: none"> * Eloignement géographique de l'école des élèves 18km dans : <ul style="list-style-type: none"> - 80 % des Cercles ; - 40 % des ménages font 30mn pour aller à l'école ; * Disparité d'accès géographique ; * Ecart entre les Régions : Kayes Koulikoro ; * Ecart entre zone urbaines et zones rurales ; * Disparité entre filles et garçons ; * Faible capacité des parents à prendre le coût de scolarisation des filles ; * Disparité de revenus entre les régions 		<ul style="list-style-type: none"> * Inadaptation de l'école au milieu : Programme, horaire * Attitudes et comportements négatifs par rapport à la relation pédagogique vis-à-vis des filles * Considération économique qui défavorise la scolarisation des garçons et des filles.

Source : UNICEF : 1997

1.2.2 Femme et santé, Hygiène et assainissement.

A/ Situation générale :

Dans la société traditionnelle du Mali, les femmes ont toujours assumé la fonction d'aide familiale en matière de santé, d'hygiène et d'assainissement. En tant que procréatrices, leur responsabilité première est celle d'élever les enfants jusqu'à ce qu'ils soient prêts à produire et participer au développement social et économique de la communauté ; elles assurent ce rôle en veillant à la propreté de la famille et en prodiguant des soins de santé et de prise en charge aux malades et aux personnes âgées. C'est pourquoi, elles excellent dans la recherche de plantes médicinales et dans les verbes d'incantation pour soigner et soulager.

Depuis, beaucoup d'efforts ont été accomplis ; l'Enquête Démographique et de Santé (EDSMII) réalisée par la DNSI et la CPS du Ministère de la Santé en 1995-96 révèle une amélioration très sensible des indicateurs de santé maternelle et infantile, en particulier au niveau des consultations prénatales, de la vaccination antitétanique des femmes enceintes et de la vaccination des enfants.

Cependant, la situation sanitaire continue d'être caractérisée par la persistance d'une forte morbidité et mortalité, en particulier dans la population des femmes et des enfants, et par la prédominance de maladies infectieuses, parasitaires et institutionnelles.

B/ Les obstacles :

La problématique s'exprime en plusieurs termes :

- les ressources humaines ;
- les facteurs d'exposition aux maladies ;
- la persistance des pratiques, croyances et comportement néfastes à la santé de la femme ;
- la persistance de l'insalubrité de l'environnement et du manque d'hygiène ;

1) Les ressources humaines : Au niveau des collectivités, il y a insuffisance de personnel de santé et socio-sanitaire près des CSCOM et des Centres de Santé d'Arrondissement.

La majeure partie des agents sanitaires sont dans la capitale de telle manière qu'en 1999, le bilan diagnostique dénombrait pour 943 femmes, une sage-femme seule s'occupait de 19.050 personnes à l'intérieur du pays tandis qu'à Bamako plus d'une centaine était en fonction.

La répartition des sages femmes et infirmières obstétriciennes est très inégalitaire entre le reste du pays et Bamako qui avec 10,0 % de la population totalise 43,0 % de cet effectif.

Si l'implication des femmes au sein des organes ASACO est de plus en plus une réalité, ce sont les modèles femmes qui font défaut dans les services de santé en milieu rural. Or le modèle est motivant et peut susciter l'engouement auprès des filles scolarisées. Peut-être le mouvement de décentralisation offrira de meilleures opportunités par l'accès à l'emploi dans le domaine de la santé ? Selon le rapport d'activité 2 000 de la Direction Nationale de la Santé (DNS) la couverture sanitaire totale du pays nécessiterait la mise en œuvre effective de 1006 aires de santé.

Au 31 Décembre 2000, il y a 514 CSCOM/CSAR réalisés (soit un taux de 59 % capables d'offrir le paquet minimum d'activité (PMA).

Le PDDSS, dans le cadre de l'extension de la couverture essaie de résoudre le problème de personnel en quantité et en qualité. Il s'agit de hausser le niveau de l'effectif de 319 médecins dont 91 à compétence chirurgicale ; de 379 Sages-femmes, infirmières obstétriciennes et de 741 infirmiers.

Un autre problème est celui de l'instabilité du personnel soignant dans les CSCOM/CSAR démotivé par le manque d'attrait du milieu rural, l'insécurité de l'emploi, l'absence d'un mécanisme de gestion de carrière du personnel communautaire et l'absence d'opportunité de formation et de spécialisation.

- En termes de droits relatifs à la procréation et les droits sexuels : ils sont très souvent ignorés et la manifestation apparaît :

- * dans la planification familiale ;

- * dans la propension des maladies MST/SIDA ;

- * dans la résistance des pratiques néfastes à la santé de la femme ;
- * et dans l'accès à l'eau potable et la nutrition.

L'analyse causale des tableaux suivants permet une lisibilité simplifiée des problèmes et donne des pistes pertinentes d'exploitation à des fins de campagne I.E.C.

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> * Besoin faible de la planification familiale (5,5 %) ; * Mariage précoce surtout de la fille en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible niveau d'information sur les risques de grossesses rapprochées et des méthodes de planification familiale ; * Offre de planification familiale insuffisante ; * Valorisation traditionnelle de la fratrie nombreuse et de la fertilité ; * Analphabétisme des femmes surtout en milieu rural ; * Sous-scolarisation des filles surtout en milieu rural. 	<ul style="list-style-type: none"> * Faibles niveaux de développement des systèmes sanitaires et éducatifs du pays * Faible niveau de développement économique ; * Pauvreté des populations.
Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
<ul style="list-style-type: none"> * Choix limité de méthodes contraceptives en milieu rural ; * Faible nombre de prestataires qualifiés en milieu périphérique ; * Intégration insuffisante de la planification familiale dans le paquet minimum d'activité des centres de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible accessibilité géographique des services de planification familiale ; * Faible accessibilité géographique des structures éducatives ; * Faible accessibilité des femmes aux sources d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> * Liée aux croyances socio-culturelles et religieuses ; * Recours aux méthodes traditionnelles peu efficaces * Faible acceptabilité des prestations hommes ; * Messages inadaptés ; * Occasions manquées dans le contexte avec les services de santé ; * Sous-utilisation accentuée du système éducatif par les filles ;

Source UNICEF 2001

Il ressort de l'analyse que les causes annoncées s'avèrent justifiées sur le terrain aussi bien dans les statistiques existantes qu'auprès des populations femmes à la base.

La résultante est que les femmes dans leur majorité ne maîtrisent pas le contrôle de la procréation ; le contrôle de leur fertilité. Elles n'ont plus la capacité de pratiquer des rapports sexuels et d'en tirer plaisir sans atteinte à leur sécurité ; bref, la capacité de mener les grossesses à terme en assurant la survie des enfants et la leur ainsi qu'une croissance et une vie de santé.

Mais les causes ci-dessus s'imbriquent tellement que, même lorsqu'une femme a accès à l'information fiable et à des services de santé, ces droits n'existent que sur papier si son statut domestique inférieur l'empêche de se protéger elle-même par exemple, en obtenant l'accord de son partenaire pour l'abstinence ou l'utilisation d'un condom une contrainte qui entrave les femmes dans leur disponibilité de s'investir sur le plan socio-économique.

2) Les facteurs d'exposition aux infections sexuellement transmissibles et le Sida (IST/SIDA) ; examinons ce tableau d'analyse causale sur la question pour mesurer l'impact négatif du fléau sur le dynamisme participatif des femmes/filles dans le développement socio-économique du pays.

Problématique IST/SIDA et Participation des femmes au développement

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> * Faible (taux de l'existence du risque du sida ; * Rapports sexuels à risque non protégés ; * Prostitution clandestine ; * Mœurs favorisant la transmission ; * Pas de traitement efficace et rapide des MST considérés comme maladies honteuses (interaction MST/Sida) 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible corrélation entre la connaissance et le comportement ; * Vulnérabilité économique, culturelle et sociale des femmes et des jeunes dans le milieu urbain et périurbain ; * Population spécifique exposée au risque et amplifiant la transmission ; transporteurs soldats, diaspora (aventurier) * Taux d'analphabétisation élevé dans la population en particulier chez les femmes et les filles ; 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible niveau du développement économique et social du pays ; * Domaines où le changement de comportement est lent et difficile ; * Migration et exode rurale ;

	<ul style="list-style-type: none"> * Faible couverture des services socio-sanitaires et insuffisance d'une approche multisectorielle ; * Faible couverture des services socio-sanitaires et insuffisance d'une approche multisectorielle ; * Absence de stratégie opérationnelle de lutte contre les MST/Sida par les services de santé, l'Etat et la Communauté. 	
Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance des services socio-sanitaires ; * Insuffisance des services socio-sanitaires ; * Faible niveau de qualification du personnel * Faible implication des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Disparité d'accès urbain et péri-urbain et rural entre régions ; * Inégalité dans l'accès H/F 	<ul style="list-style-type: none"> * Difficulté d'obtenir des changements de comportement ; * Faible utilisation des services socio-sanitaires ; * Difficulté des femmes à se protéger ; * Mauvaise accessibilité des services.

Source UNICEF 1997

Les femmes constituent la population la plus frappée par le fléau parce que plus exposée :

Sur 8.400 séro-positifs adultes recensés en 1998 (PNLS) 50 % est constitué de femmes soit 42 000, 79,8 % des femmes âgées de 15 à 19 ans ont déclaré cependant connaître ou avoir entendu parlé de la maladie contre 89,6 % des hommes du même âge.

3) La persistance des pratiques, croyances et comportements néfastes à la santé de la femme

La CEDAW offre un cadre pour le changement positif et énonce des principes directeurs en vue de mettre fin aux pratiques traditionnelles qui continuent de nuire aux femmes et de les enfermer dans les stéréotypes sous couvert de conformisme social, de nécessité économique ou de survie culturelle. Malgré l'adhésion du Mali à la dite convention, les femmes et les jeunes filles continuent à subir les conséquences des pratiques dangereuses et nocives qui sont enracinées dans des

postulats culturels et des principes religieux ancestraux. Parmi ces pratiques il y a entre autres :

L'excision : Ceux qui la pratiquent prétendent que la remise en question du rituel constitue une insulte pour les aînés de la communauté.

Le résultat est une frustration multiforme et des handicapés de tous ordres capables d'entraver le potentiel socio-économique des femmes.

La situation est préoccupante au Mali où la pratique est courante indépendamment du milieu de résidence, du niveau intellectuel, de la religion ou de l'ethnie.

- 93,7 % des femmes de 15 à 49 ans sont excisées en général ;
- chez les Tamacheck (13,6 %) et chez les Sonrhäï (38,1 %)

Seules les zones du Nord (Kidal, Tombouctou et Gao) connaissent moins les perturbations sanitaires à l'excision. Partout ailleurs, cette forme de violence de fait sévit.

D'une manière générale les pratiques néfastes à la santé de la femme au Mali ont des causes diverses et profondes comme en témoigne le tableau d'analyse ci-dessous.

De notre de vue il serait hasardeux de procéder à la répression dans le cadre de la lutte contre l'excision. Dès lors la sensibilisation, l'information et la formation demeurent les armes les plus crédibles pour lutter contre le fléau.

Pratiques néfastes à la santé de la femme

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
* Méconnaissance par la famille des conséquences néfastes de l'excision sur la santé des femmes et de la fille * Méconnaissance de lien entre les pratiques alimentaires et l'état nutritionnel des femmes enceintes * Méconnaissance de l'effet négatif de certains traitements traditionnels sur l'état morbide.	* Sous-utilisation des services de santé * Faible mobilisation de ceux qui connaissent les effets néfastes de l'excision ; * Les complications de la pratique de l'excision ne sont pas enseignées dans les écoles médicales ; * Faible corrélation entre les connaissances et les comportements ; * Faible développement de l'aspect	* Croyances et pratiques traditionnelles Pauvreté de la population ; * Subordination des femmes ; * Sous-développement de structures éducatives * Sous-développement des structures sanitaires

Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
<ul style="list-style-type: none"> * Personnel socio-sanitaire peu qualifié pour faire changer de comportements * Méthodes de communication peu et non conformes ; * Stratégies de communication parcellaire et isolées ne s'inscrit pas dans une démarche globale visant un changement de comportement alimentaires et de traitements de maladies ; * Faible taux des centres de santé offrant PMA 	<p>promotionnel au PMA (Paquet Minimum d'Activité) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> * Faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation ; * Faible accès aux services de santé ; * Surcharge de travail des femmes ; * Insuffisance des sécurités alimentaires au niveau des ménages ; * Distribution inéquitable des ressources intra-familiales ; * Méconnaissance des pratiques appropriées par rapport à l'alimentation des femmes enceintes et allaitement des enfants ; * Méconnaissance des pratiques appropriées par rapport au traitement des enfants malades. 	<ul style="list-style-type: none"> * Messages inadaptés Pas d'évaluation d'impact pour adapter les stratégies ; * Faible perception du problème par la population.

Source UNICEF 1997

En vérité, « **les traditions sont absolument sacro-saintes et intouchables lorsque ce sont les femmes qui sont concernées... le**

changement se déroule de manière si facile et si harmonieuse lorsque ce sont les hommes qui en prennent l'initiative ». Mais il exige beaucoup d'efforts et s'avère très difficile lorsqu'il est annoncé par les femmes ».

4) La persistance de l'insalubrité de l'environnement et du manque d'hygiène.

L'hygiène, l'insalubrité et la protection de l'environnement d'une manière générale sont des domaines où les femmes sont très actives. Elles s'occupent d'agroforesterie et ont parfois reçu des formations pour la restauration des forêts, la conservation des eaux et des sols.

L'environnement de vie au Mali est caractérisée par une faible couverture des besoins en eau potable et en dispositifs d'hygiène et d'assainissement. D'après le CCA (CPS... citée par CCA 2001), le taux de desserte en eau de robinet de la population totale a régulièrement progressé de 4,9 % à 6,8 % de 1995 à 1999. Par contre le nombre de forages pour 1000 habitants en milieu rural stagne à 2,6 entre 1995 et 98 pour connaître une légère baisse à 2,5 en 1999. Selon la même source, la proportion de ménages ayant accès à une source d'eau potable est passée d'une moyenne de 41,10 % en 1988 à 52,0 % en 2000.

En 1995-96 la proportion était de 48,0 % dont 36,0 % pour le milieu rural. S'agissant des dispositifs d'hygiène et d'assainissement, on note une très faible couverture. Le pourcentage des ménages possédant un lieu d'aisance amélioré était 7,2 % dont 15,8 % en milieu urbain et 4,0 % en milieu rural. On est encore loin de l'objectif déclaré (30,0 %) par le plan d'action national.

Aussi, la faible couverture des besoins en eau potable et en dispositif d'assainissement explique la forte prévalence des maladies d'origine hydrique au nombre desquelles le paludisme, les maladies diarrhéiques et le vers de guinée, facteurs éminemment invalidants dont les femmes sont les premières victimes.

A l'insuffisance des capacités et méthodes de traitements des déchets s'ajoute une forte prédominance des comportements individuels et collectifs en matière d'hygiène défavorables à la réduction des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité du milieu.

Analyse des questions insalubrité de l'environnement

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
* Insuffisance des ouvrages appropriés et hygiéniques d'assainissement ;	* Attitudes et comportements défavorables des populations	* Croyances culturelles et certaines pratiques religieuses ;
* Pratiques non hygiéniques des populations ;	* Insuffisance des ressources	* Faible niveau de développement économique et social du pays ;
* Activités polluantes (industrie, teinturiers,	* Faible couverture éducative	
	* Insuffisance et non application des textes	h) Pauvreté des populations

véhicules)	législatifs et réglementaires * Sous-secteur négligé ; * Faible responsabilisation dans l'hygiène et l'assainissement de l'état et des communautés.	* Installation anarchique et insuffisance dans la politique d'urbanisme ; * Conditions atmosphériques polluantes ; * Pollutions atmosphériques
Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
* Manque d'entretien des équipements * Manque de maîtrise de technologie par artisans locaux ; * Application technologie à coûts élevés ; * Non mise en œuvre de l'hygiène et de l'assainissement dans PM * Enclavement de certains sites * Contraintes liées à la nature du terrain (latrines) à l'espace et à l'habitat ; * Insuffisance de personnel qualifié ; * Insuffisance de ressource et mauvaise gestion des services municipaux ; * Coût élevé des matériaux de construction.	* Disparité entre régions et entre zones urbaines et rurales * Priorités non accordées aux quartiers post-urbains (ordures et eaux usées) et au milieu rural ; * Coût de prestation élevé (vidange)	* Insalubrité autour des équipements ; * Insuffisance IEC et EPS dans les écoles et centres communautaires ; * Manque, perception relation eau/santé ; * Croyance traditionnelle * Besoins considérés, non vitaux pour la population ; * Approche non participative des projets ; * Manque de performance des services municipaux ; * Manque de traitement de déchets liquides et des déchets solides.

Rapport UNICEF Novembre 1997

C/ Accès aux soins de santé

1. Situation actuelle :

L'analyse du bilan actuel démontre que beaucoup d'efforts ont été accomplis pour mettre la femme en situation de s'investir conformément à son potentiel et à sa capacité parce que bénéficiant de plus de conditions de sécurité et de protection soulignées par les conventions internationales signées et ratifiées par le Mali.

Spécifiquement cette rubrique traitera de femme et santé afin de mettre en exergue l'épanouissement dont elle bénéficie actuellement par rapport au droit

d'accès aux structures de santé ainsi qu'aux soins appropriés ; l'accès aux informations et à l'éducation sanitaire appropriées et adéquates ; le droit de disposer de son corps et de sa féminité ; enfin le droit à la santé comme étant « un état de total bien être physique, mental et social et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité » : (CEDAW):

- Santé physique, car protégée contre les maladies spécifiques gynéco-obstétriques, maternelles et infantiles (PF) sexuellement transmissibles et le MST/SIDA ;
- Santé mentale, car soulagée de l'impact négatif et ou protégée des pratiques traditionnelles néfastes à sa santé de procréation et à sa féminité (excision, mariage précoce, grossesses rapprochées, lévirat et autres etc...)
- Santé sociale : car préparée à transcender les frustrations dues à la pression sociale pour mieux les combattre.

Beaucoup d'efforts ont été déployés avec la participation des communautés en vue de rendre disponibles et accessibles les services de santé de qualité. Depuis le lancement de la politique sectorielle de santé et de population, plusieurs structures de santé communautaires, privées et confessionnelles y compris les Centres de Santé d'Arrondissement revitalisés (CSAR), ont vu le jour ou ont été réhabilités en vue d'offrir le Paquet Minimum d'Activités (PMA).

La couverture sanitaire est supérieure à 40 % autrement dit plus de 40 % de la population du Mali sont à moins de 15 Km d'un service de santé.

Les activités en matière de santé de la reproduction mettent l'accent sur la prévention de la mortalité maternelle par une meilleure surveillance de la grossesse, l'accouchement des suites de couches ; la disponibilité des médicaments essentiels à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et l'offre des services de qualité en matière de planification familiale, une poursuite du marketing social des contraceptifs ; la responsabilisation des femmes et l'implication des hommes dans la résolution des problèmes de santé de reproduction en faveur des femmes.

Indicateurs clefs de la situation actuelle (1999) CPS Santé

Prévalence contraceptive	7 % dont 5 % pour les femmes et 2 pour les hommes
Taux d'excision	49 % des femmes de 15 à 49 ans
Mortalité infantile	123 %
Mortalité maternelle	577 pour 100 000 naissances vivantes
Espérance de vie	57 ans (femmes) contre 55 ans (Hommes)
Taux de vaccination	73 % des enfants de 12 – 23 mois
Taux de vaccination rougeole	51 %
Taux de vaccination DTC-P3	38 %
Nombre Médecin/habitant	1 pour 17 habitants
Accès aux soins de santé primaire	40 % de la population

UNICEF : 1999

2. Participation à la gestion des Centres Communautaires :

Les femmes sont aux postes de responsabilité au sein des ASACO et des Comités de gestion.

Tableau de : Répartition des membres des associations communautaires dans les communes de Bamako.

Commune/ Bamako	Nombre ASACO	Total/ Membres	Nombre Femmes	% de femmes	Observations
Commune I	07	91	14	15,38	Sur les 14 une est présidente
Commune II	06	78	12	15,38	
Commune III	08	104	16	15,38	
Commune IV	05	65	10	15,38	
Commune V	09	117	18	15,38	
Commune VI	10	130	29	22,30	

Source : FNASCOM 1999

Constat : L'effectif femme procède semble-t-il par quota (15,38) dans les communes

Dans les cercles et au niveau régional la situation diffère quelque peu.

Représentation des femmes dans les ASACO par Région			
Région	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Pourcentage
Kayes	14	04	28,57
Koulikoro	14	03	21,42
Sikasso	14	03	21,42
Ségou	14	02	14,28
Mopti	14	04	28,57

Source : FENASCOM-1999

Cette situation devrait s'améliorer de mandat à mandat grâce à la force de sensibilisation menée.

Par exemple en Commune IV les femmes sont représentées à 15,38 % dans les bureaux.

Sur 42 fédérations locales des ASACO des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti il y a une (1) femme en moyenne dans le bureau.

Au niveau régional, le pourcentage varie entre 14 et 33 % et le mouvement est encouragé par l'action des ONG :

- la création de CSCOM ;
- la mobilisation de la communauté ;
- la formation du personnel ;
- le renforcement de la logistique et de l'équipement ;
- les activités préventives et promotionnelles.

La situation sanitaire y est caractérisée par :

- une forte natalité (45,1 % élevée) ;
- des taux élevés de mortalité infantile (123 pour 1000) ;
- des taux élevés de mortalité maternelle (577 pour 1 000 de naissances vivantes).

Cette situation est imputable en partie à l'insuffisance de la couverture sanitaire (59 % dans un rayon de 15 km (rapport DNSP 1999), à la faiblesse des dépenses de santé dans le budget de l'Etat (7 %), à l'accès difficile à l'eau potable, la couverture vaccinale des enfants (32 %). Enfin il faut noter parmi les enfants de 12 à 23 mois, 23 % n'ont reçu aucun vaccin, EDS 95/96.

3. Participation des femmes aux activités de santé maternelle.

Cette participation s'appuie sur les principes du CEDEF qui stipulent :

- **article 12** : les Etats sont tenus d'assurer aux hommes et aux femmes un accès égal aux soins de santé et à la planification de la famille (art. 12), les femmes doivent également avoir accès aux services appropriés pendant la grossesse pendant l'accouchement et après l'accouchement, et au besoin sur une base gratuite, ainsi qu'à une instruction adéquate pendant la grossesse et l'allaitement ;
- **article 14** : il s'agit notamment de la reconnaissance du droit d'accès aux services dans le domaine de la santé (art. 14 (26) ;
- **article 16** : les femmes ont les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ses droits (article 16 (1f).

Situation actuelle :

Activités	1999	2000
Consultations prénatales nouvelles	220.716	225.818
Accouchements surveillés	161.025	244.013
Planifications familiales nouvelles	54.430	126.816
Vaccination anti-tétaniques	209.681	422.104

Source : Beijing + 5 2000

4.Participation en tant qu'agent de santé.

Elle est manifeste par la mise en place de structures d'interventions telles :

- Le PSPHR (Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale)
- DSFMS (Division Santé Familiale du Ministère de la Santé axée sur les activités IEC contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant.
- Le PDDSS (Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social qui couvre de l'année 1998 à l'an 2007 et le PRODESS (Programme de Développement Sanitaire et Social (1998-2002) sont deux programmes qui prennent en compte les préoccupations de tous les partenaires en développement sanitaire et social du fait de leur approche participative et consensuelle. L'accent est mis sur la poursuite des actions en faveur des groupes vulnérables par la lutte contre les exclusions sous toutes ses formes.

Il convient de noter que la participation des femmes est remarquable à ce niveau en tant qu'agents de santé et ou de services socio-sanitaires ;

Sur les 3.204 agents de la santé, 1321 sont femmes toutes catégories confondues. Elles représentent 41,23 % et bien qu'on a pu dénombrer en 1999, 162 Sages-femmes en fonction à Bamako sur les 379 pour la population du Mali et en 1998, 52 Médecins chefs de cercle sur lesquels 4 seulement sont des femmes, des problèmes à résoudre restent entiers.

1.2.3 Femmes et la prise de décision :

A/ Situation générale

Longtemps, les femmes au Mali sont restées en marge des instances de prise de décision.

A l'indépendance, quelques percées ont été illustrées par la contribution remarquable de Aoua Keita, député à l'Assemblée Nationale et par l'émergence de quelques cadres femmes dans l'appareil exécutif.

La politique de promotion de la femme a évolué depuis et à l'avènement de la troisième république, un Ministère a été créé, chargé de la question.

Le fait que certaines femmes ont accédé aux postes de responsabilité (ministre, procureurs, ambassadeurs, directrices nationales etc..) a permis aux femmes de se convaincre qu'elles peuvent accéder aux instances de prise de décision au même titre que les hommes.

B/ Les Obstacles :

La participation des femmes aux prises de décision connaît des contraintes que sont :

1. Le poids de la tradition qui se manifeste non seulement dans l'attitude de la communauté homme/femme mais également dans le caractère inachevé de certains textes législatifs et réglementaires, par exemple le code de mariage dont relecture est vivement demandé.
2. Les autorités administratives et politiques ne sont pas sensibles au genre ce qui entrave la promotion des femmes en matière de prise de décision.
3. Les obstacles de fait qui voit la majorité des femmes analphabètes et vivant dans les zones rurales où les résistances socio-culturelles sont encore vivaces. Le taux de scolarisation des filles étant de 46,30 % et celui de l'alphabétisation des femmes 12,1 % sont déterminants à ce niveau.
4. La mauvaise interprétation des textes qui dénote la résistance des hommes quant à la promotion des femmes.
5. L'insuffisance de la communication et de la formation pour l'éveil de la conscience de la communauté des femmes et des hommes sur la question. Par exemple l'enquête sur le terrain révèle que 58 % des femmes de l'échantillon traité affirment n'avoir jamais été entretenues ni individuellement, ni collectivement sur les textes en matière de droit de participation aux prises de décision. Sur le terrain les enquêtes ont enregistré les constats suivants :

Sur les terrains les enquêtes ont enregistré les constats suivants :

1/ Les femmes ont toujours été écartées par tradition du pouvoir de décision et les textes législatifs et réglementaires adoptés ne parviennent pas à pallier les effets discriminatoires des habitudes acquises et trop souvent admises comme seules références.

2/ Au niveau du secteur formel, 42 % des femmes ne comprennent pas l'attitude générale des hommes et de la communauté qui se refusent à reconnaître aux femmes de compétence et de notoriété, le droit d'accès aux responsabilités de gestion et de contrôle des affaires publiques.

3/ Au niveau informel, l'incompréhension est liée au déficit d'information dans le domaine des droits de femmes, faiblement vulgarisés ; 58 % des femmes de l'échantillon affirment n'avoir jamais été entretenues ni individuellement, ni collectivement sur les textes législatifs et conventions relatifs au problème.

4/ En milieu rural, les dispositions légales en faveur des femmes sont méconnues.

Les autorités administratives et politiques ne sont pas sensibles au genre et les opportunités de sensibilisation en la matière n'existent presque pas.

5/ La faiblesse du taux de scolarisation des filles (46,30 %) et celui de l'alphabétisation des femmes (12,1 %). Ces taux sont parmi les plus faibles du monde ; et ils augmentent les obstacles socioculturels par l'ignorance et la méconnaissance des supports juridiques (Codes, Conventions, Lois) existants qui pourraient les aider les femmes à jouir des droits.

C) Accès des femmes à la prise de décision (situation actuelle)

1. Participation au niveau constitutionnel.

Postes de responsabilité	Femmes	Hommes	% des femmes
Ministres	6	15	32
Députés	18	125	12
Conseillers économiques, sociaux et culturels	3	44	6,4
Cour Constitutionnelle	2	7	22,2
Conseillers Communaux	281	8 134	3,4
Maires	11	690	1,6
Cabinets Ministériels			
Secrétaires Généraux	0	22	0
Chefs de cabinet	3	19	13,5
Conseillers Techniques	16	100	13,8
Chargés de mission	20	46	30,3
Contrôleurs Généraux de Police	3	39	7,2
Justice			
Magistrats	34	273	11
Présidents de Tribunal	2	50	3,8
Procureurs	2	50	3,8
Présidents section cour suprême	1	2	33
Avocats	23	162	12,4
Bâtonniers	1	0	100
Notaires	8	18	30,7
Huissiers	3	69	4,1
Diplomatie			
Ambassadeur	2	20	9
Conseiller Généraux	0	6	0
Conseillers d'Ambassade	5	46	8,9

Sources : Obs. DHD année 2000

Il ressort de ce tableau que faute de parité, les femmes accèdent progressivement à des postes de décideurs et deviennent responsables qui participent aux décisions d'orientation du pays qu'elles représentent même à des niveaux stratégiques.

On remarque cependant qu'un glissement négatif persiste toujours entre l'adhésion politique des pouvoirs exécutifs et l'action effective. L'écart dans la distribution H/F est encore lié à la résistance façonnée par les différents stéréotypes intégrés dans le subconscient.

2 Participation au niveau des activités professionnelles

Sur un autre plan, la structure par catégorie professionnelle et par sexe des effectifs permanents de la fonction publique souligne la percée des femmes en matière de prise de décision.

Catégorie professionnelle	H	F	Total	Proport. F	Part des H	Part des F	Ecart à la moyenne
Direction	231	55	286	0,192	0,023	0,024	1,06
Cadres supérieurs	1182	232	1414	0,164	0,12	0,10	0,09
Cadres moyens	1612	496	2108	0,235	0,16	0,22	1,30
Agents de maîtrise	1622	584	8206	0,265	0,16	0,26	1,46
Employés qualifiés	1921	440	2361	0,186	0,19	0,20	1,03
Ouvriers qualifiés	1096	92	1188	0,077	0,11	0,04	0,43
Employés spécialisés	660	75	735	0,102	0,06	0,03	0,56
Ouvriers spécialisés	1127	181	1308	0,138	0,11	0,08	0,76
Manœuvres	617	10	627	0,016	0,06	0,00	0,09
Apprentis	113	86	199	0,432	0,01	0,04	2,39
Total	10181	2251	12432	0,181	1,00	1,00	1,00

Source : DNSI 2000

En examinant le cas :

- des agents de Direction qui conçoivent les programmes sectoriels conformément au cadre d'orientation politique où actuellement une emphase particulière est donnée à la problématique promotion Equité Homme/Femme, l'effectif des hommes est supérieur à celui des femmes de plus de 4 fois. Comment les femmes leaders pourront-elles influencer sur les décisions ?
- il en est de même pour les cadres supérieurs qui ne pourront que subir les décisions prises et les exécuter.
- La part des femmes est très faible à tous les niveaux et l'effectif de la fonction publique le reflète.

3 Participation au niveau judiciaire

L'enquête effectuée au Ministère de la Justice montre que 487 cadres des services de Justice, 135 seulement sont femmes soit 27,72 % sur 72,28 % d'hommes. (source : Observateurs de l'Emploi).

- 34 Magistrats sur 273 soit 11 % de femmes ;
- 02 Présidentes de Tribunal sur 50 soit 3,8 % de femmes ;

- 02 Procureurs sur 50 soit 3,8 de femmes ;
- 01 Présidente/Section Cour Suprême sur soit 50 % de femmes
- 23 Avocats sur 162 soit 12,4 % de femmes ;
- 1 Bâtonnier sur 01 soit 100 % de femmes (rotatif) ;
- 8 Notaires sur 18 soit 30,7 de femmes ;
- 3 huissiers sur 69 soit 04,1 % de femmes.

4 Participation au niveau politique et communal

La décentralisation et l'Etat de droit renforce cet accès des femmes aux prises de décision. C'est ainsi que dans les Collectivités territoriales :

- Sur 8134 Conseiller Communaux 281 sont femmes soit 3,4 % ;
- Sur 703 maires, 11 sont des femmes ;
- 125 députés, 18 sont femmes soit 12 % de l'effectif.

Au niveau de l'Exécutif, les femmes participent pour 32 % (7 sur 15 ministres) ; au niveau du Conseil Economique Social et Culturel 6,4 % et à la Cour constitutionnelle 22,2 %.

L'implication féminine est également visible au niveau de la gestion des affaires publiques où on peut remarquer que :

En ce qui concerne les collectivités territoriales sur 8.134 Conseillers Communaux 281 sont femmes représentant 3,4 % tandis que sur les 703 Maires les femmes ne sont que 11 seulement et sur 125 Députés, elles ne représentent que 12 % soit 18 au total.

Si au niveau de l'Exécutif elles constituent 32 % (7 sur 15) au niveau du Conseil Economique Social et Culturel, elles ne représentent que 6,4 % et 22,2 % de la Cour Constitutionnelle.

Le tableau ci-dessous décrit la situation globale qui souligne les causes, les disponibilités, l'accessibilité et l'utilisation.

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> * Influence du poids des traditions sur la législation moderne ; * Résistance aux changements. 	<ul style="list-style-type: none"> * Besoins de réforme des textes * La prévention sociale est discriminatoire à l'endroit des femmes * Taux élevé d'analphabétisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> * Caractère patriarcal et la société * Valeurs qui défavorisent l'éducation des femmes
Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance du personnel qualifié (statut femme) * Insuffisance de structures d'alphabetisation 	<ul style="list-style-type: none"> * Disparité (rurale, urbaine, peri-urbaine ; homme/femme) de l'accès aux structures ; * Méconnaissance des textes législatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> * Discrimination de fait.

Source : Analyse de la situation des femmes et des enfants : UNICEF – Mali 1997

N.B : Même si les textes législatifs comme la Charte des Partis (1992) et le Code Electoral favorisent les libertés fondamentales de la femmes, la pesanteur des valeurs et traditions qui exigent la soumission de la femme empêche la pleine jouissance de ces libertés.

II – CONTRIBUTION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

* Situation générale :

Une analyse exhaustive de la contribution remarquable des femmes au développement économique du Mali, intègre nécessairement la situation emploi des maliennes.

Désagrégée selon le genre, la population active du Mali dénombre 32,7 % de femmes et plus 80 % de cette population féminine vivent en milieu rural et travaillent dans toutes les filières de la production agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière.

Dans le secteur moderne, 15 % seulement sont constitués de femmes, sur lesquelles on dénombre 8108 fonctionnaires et 6357 au niveau des services sociaux et des services personnels (ref. livre blanc APDF 2000).

2.1 Analyse des activités économiques des femmes selon le milieu.

2.1.1 En milieu rural et péri-urbain

L'économie rurale est essentiellement une économie de subsistance où l'autoconsommation tient une place prépondérante.

Dans cette économie, la contribution de la femme est essentielle : en plus de tâches domestiques qui leur incombent en quasi-totalité, les femmes rurales jouent un rôle fondamental dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Dans ce milieu, les femmes participent activement à la culture des champs communs de céréales (mil, sorgho, maïs) et entretiennent à côté des potagers. En outre la culture du riz est traditionnellement à la charge des femmes.

De même les activités de cueillette et de ramassage des fruits sauvages sont du ressort des femmes.

Après l'autoconsommation, l'excédent des produits alimentaires, frais ou transformés est commercialisé par les femmes rurales sur les marchés urbains.

La contribution remarquable des femmes à l'économie s'articule autour de deux types d'activités :

a) Les tâches domestiques :

Elles se décomposent d'une manière générale comme suit :

Corvée d'eau ; chauffage de l'eau pour la toilette, pilage et vannage des céréales ; entretien de la maison ; préparation du repas pour le champ, ramassage

des produits de cueillette et transformation, petit commerce ramassage du bois de chauffe.

b) Les activités productives :

Ces activités peuvent se subdiviser en trois (3) types :

1. Les activités agricoles de maraîchage : bien que les femmes contribuent aux travaux champêtres communs de la famille et qu'elles s'occupent des parcelles de ménage, elles entretiennent leurs propres parcelles.

Elles sont le plus souvent aidées par leurs filles. Ce maraîchage s'inscrit dans un cadre traditionnel et vise à produire les différents légumes dont l'alimentation a besoin et le reste est vendu pour subvenir aux frais multiples de prise en charge de la famille.

2. Les activités pastorales des femmes : elles sont variées et diversifiées selon l'ethnie et les zones culturelles. Principalement, il s'agit de l'élevage de petit ruminants (chèvres, moutons) de la volaille dans les zones sédentaires ; de commercialisation produits d'élevage dans les zones de transhumance (lait et laine à partir de la région nord sahélienne).

3. Les activités de gestion des ressources naturelles : où il faut distinguer la participation des femmes à trois (3) niveaux :

- Dans l'exploitation des ressources forestières par :

- L'exploitation et la protection des ressources ligneuses ;
- L'exploitation des plantes médicinales pour les soins apportés aux membres de la famille ;
- La coupe de bois de chauffe pour couvrir les besoins énergétiques ;
- Le ramassage des produits de cueillette (nééré, karité, rônier, tamarinier, dattier, dounmiers etc et leur commercialisation et ou transformation ;
- La conservation des sols par la mise en place de cordon pierreux grâce à l'encadrement dans certaines de projets ruraux ;
- L'agroforestérie par l'entretien de pépinière dans une perspective de protection de ressources naturelles ; par exemple la lutte contre la désertification dans la zone de Tombouctou et de Gao ;
- La participation dans l'entretien des forêts classées tel à Tienfala où les femmes font partie' du comité rural de gestion de la forêt classée.

- dans l'exploitation des ressources fauniques : cette activité est spécifique aux zones rizicoles où les femmes participent à la confection de pièges pour capturer les oiseaux ravageurs des recettes qui en retour alimente un petit commerce et enrichit le repas quotidien. A côté des chasseurs, elles utilisent les sous-produits pour la pharmacopée traditionnelle tout en s'occupant de la conservation de la viande.

- dans l'exploitation des ressources halieutiques : cette activité est marquée par la contribution des femmes bozo, somono et sorkho tout le long des fleuves et cours d'eau du Mali. Elles participent aux préparatifs de la pêche par l'entretien des outils de production et s'occupent essentiellement de la conservation, de la transformation et de la commercialisation du poisson.

4. Les activités artisanales.

Elles concernent la transformation des produits locaux tirés soit de l'élevage à la terre et on a la forêt. Liées ou pas aux castes, elles produisent :

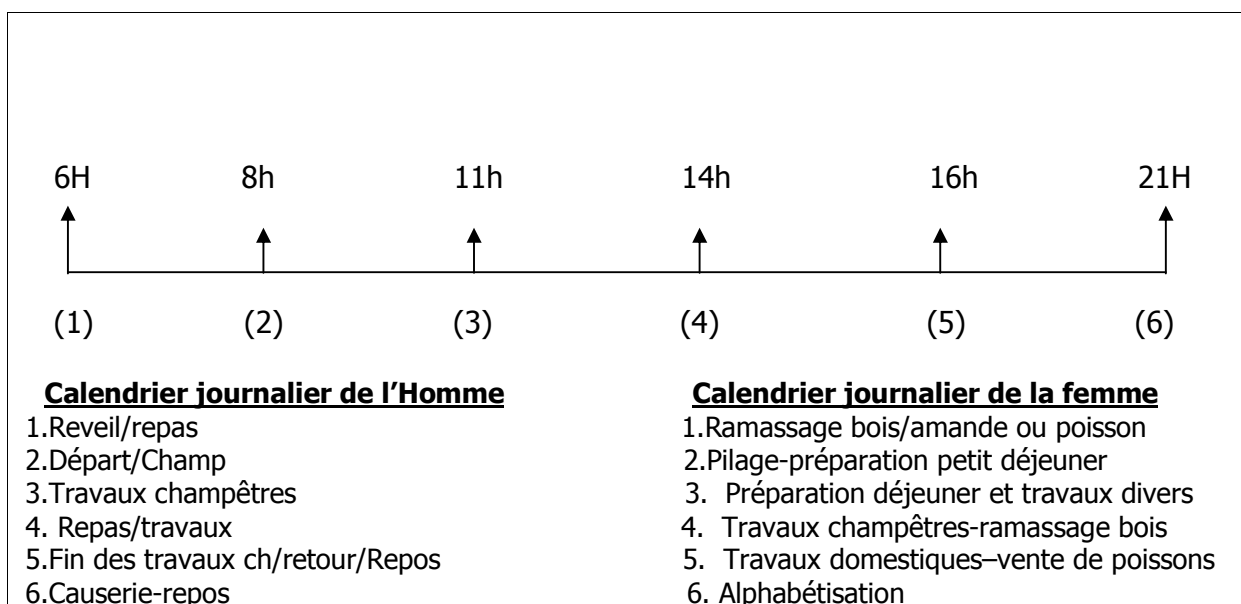
- la poterie dans la zone de Ségou et Mopti ;
- les chaussures, oreillers et tentes dans les zones du nord ;
- des colliers, vanneries un peu partout sur le territoire ;
- du bogolan etc...

5. Les activités génératrices de revenus.

Très peu formalisées, les activités génératrices de revenus intéressent toutes les actions des femmes et visent toujours le surplus de la production.

En remarque générale à cette contribution remarquable des femmes dans les activités économiques en milieu rural, la visibilité des efforts n'est pas rendue parce que la quantification de la participation est difficile à réaliser. La description du calendrier journalier d'une femme à Baguinéda et l'évaluation en numéraire de ces activités sur la base d'une comparaison avec le salaire mensuel d'une aide familiale dans la ville donne une vision de l'apport financier de la femme rurale.

Calendrier journalier d'une femme à Baguinéda :



Exercice : CGI/ONG à Baguinéda 2001.

Les a priori sociaux font qu'une femme mariée par exemple n'est pas économiquement active et elle est soit escamotée des chiffres, soit assimilée à la catégorie aide-familiale non rémunérée.

L'analyse différentielle selon le genre du schéma ci-dessus permet de faire un certain nombre de constats :

Sur une journée active de près de 22 heures continues, la femme rurale est entraînée dans une activité intense ;

Avant 7 heures, elle est réveillée pour le ramassage des amandes, la réception du poisson de pêches nocturnes, et le ramassage de bois.

* A partir de cet instant elle travaille,

*A 11 heures elle se doit d'aider l'homme en l'accompagnant dans les travaux champêtres. Bref, le constat général est que sur la journée, la femme est plus productive que son mari en milieu rural. Elle effectue ainsi plus de 12 heures effectives dans les travaux domestiques, de production et de petits commerces.

En évaluant le salaire horaire de la femme rurale sur la base du salaire mensuel des aides-familiales communément appelées « bonne » à Bamako on peut estimer la contribution que les tâches des femmes apporteraient en numéraire dans la famille.

*** Problématique de la quantification en numéraire de la contribution des femmes rurales.**

Rémunérée à 5000 ou 6000 FCFA par mois, la journée de travail de l'aide familiale à Bamako s'élèverait à 165 FCFA.

Par conséquent, la femme rurale apporterait à la famille ou plutôt au mari pour la prise en charge des dépenses de la maison en considérant le salaire journalier de la fille comme rémunération horaire pour la mère :

$$165 \text{ FCFA} \times 18 \text{ h} \times 30 \text{ J} = 89.100 \text{ F CFA.}$$

Tout comme la femme travailleuse intellectuelle qui prend en charge certaines dépenses familiales telles que le salaire de la « bonne », l'entretien du domicile, la garde des enfants, le nettoyage des habits, la femme rurale contribue de manière extraordinaire à la survie de la famille.

Pour parler de travail, donc d'emploi, il n'existe pas pour la femme rurale de séparation entre ce qui est purement économique et ce qui est exclusivement domestique. La logique qui préside à ses activités est avant tout la survie et la pérennité de la famille.

2.1.2 En milieu urbain

Le rôle économique de la femme urbaine diffère fondamentalement de celui de la femme rurale en raison de la monétarisation de l'économie des villes. En effet les tâches domestiques des femmes en ville sont moins lourdes qu'en milieu rural. Par contre elles sont plus dépendantes des revenus monétaires pour la subsistance familiale.

Les femmes urbaines tirent leur revenu des activités relevant du secteur non structuré : commerce de petit détail des denrées alimentaires.

A un niveau plus élevé les femmes travaillent dans le secteur artisanal : teinture, couture, coiffure etc...et les services.

A l'heure actuelle, les femmes exercent dans les professions libérales et l'entrepreneuriat : cabinet d'avocat, pharmacie, cabinets médicaux, entreprises industrielles et des services.

En somme, les femmes occupent actuellement tous les secteurs de la vie économique du pays, même si quantitativement leur nombre n'est pas élevé dans certains domaines bien précis.

a) Participation à la fonction publique

Effectifs des travailleurs de la Fonction Publique

Effectif des Travailleurs	Hommes	Femmes	Total	% H	% F
Administration Générale	1310	1410	2720	48,16	51,84
Services Economiques	399	109	508	78,54	21,46
Affaires Etrangères	149	27	176	84,66	15,34
Action Sociale	342	140	658	70,34	29,66
Agriculture	2070	85	2155	96,06	3,94
Arts et Culture	296	56	352	84,09	15,91
Constructions Civiles	972	33	1005	96,72	3,28
Douanes	576	133	709	81,24	18,76
Eaux et Forêts	776	28	804	96,52	3,48
Education	1327	3428	4755	79,91	20,79
Justice	352	135	487	72,28	27,72
Elevage	1100	120	1220	90,16	9,84
Finances	559	248	807	69,27	30,73
Impôts	213	108	321	66,27	33,64
Industries et Mines	897	35	932	96,24	3,76
Presse	177	27	204	86,76	13,24
Informatique	63	20	83	75,90	24,10
Jeunesse	159	22	181	87,85	12,15
Météo	74	06	80	92,50	7,50
Navigation aérienne	59	06	65	90,32	9,68

Planification	52	08	60	86,67	13,33
Santé	1883	1321	3204	58,77	41,23
Sports	108	13	121	89,26	10,74
Statistique	181	26	328	87,44	12,56
Tourisme	09	03	12	75,00	25,00
Travail et Sécurité Sociale	45	13	58	77,59	22,41
Trésor	717	519	1236	58,01	41,99
Administration pénitentiaire	454	29	483	94,00	6,00
Protection Civile	264	0	264	100,00	0,00
Total	15583	8108	21488	77,14	22,86

Source : D. Fonction Publique 2000

De ce tableau, portons l'analyse sur quelques cas en portant l'attention sur l'effectif femme :

- Action sociale où la participation de la femme doit avoir le plus grand impact, elle ne représente que 29,66 % des agents.
- A l'éducation sur 16 755 enseignants, en 1999, 3 428 seulement sont femmes soit 20,79 % dont la majorité, c'est-à-dire 70 % environ se trouvent dans les villes, privant ainsi les zones rurales de modèles entraînant.
- Quant aux agents relevant de la planification, ils ne comptent que huit (8) femmes soit 13,33 % de l'effectif pour construire les plans de développement à travers les programmes.

-

b) Participation dans le secteur régis par le code du travail :

Les femmes représentent 11,9 % de l'effectif global des 51.864 salariés régis par le Code du Travail soit 6.357.

Sur cet effectif 60,4 % sont concentrées au niveau des services sociaux et des services personnels (le Livre Blanc de l'APDF 2000).

Analyse causale de la faible participation des femmes à l'emploi salarié :

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> * Manque de masse critique de femmes de niveau d'études secondaire et supérieur ; * Réticence par rapport à la responsabilisation des femmes ; * Orientation des femmes vers certaines activités traditionnelles et ménagères ; * Manque de temps disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible nombre de femmes scolarisées ; * Sous-scolarisation des filles ; * Faiblesse du système d'appui à l'emploi salarié des femmes (accès au crédit, à la formation professionnelle, à la propriété foncière) ; * Temps consacré aux travaux ménagers ; * Manque d'expériences des femmes dans la gestion des programmes qui leur sont destinés. 	<ul style="list-style-type: none"> * Réparation traditionnelle de fonctions, au niveau de la famille et de la société ; * Absence ou faiblesse d'une politique de promotion d'emploi des femmes ; * Valeurs traditionnelles qui défavorisent la scolarisation des filles et des femmes ; * Faible reconnaissance de la corrélation entre l'alphabétisation des filles, des femmes et le bien être de famille ; * Faible niveau de développement économique et social du pays.
Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
<ul style="list-style-type: none"> * insuffisance des structures éducatives et/ou d'encadrement * Insuffisance des ressources allouées à l'éducation des filles et des femmes ; * Insuffisance des structures de formation professionnelle et de crédit aux femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Disparité d'accès à l'administration ; * Disparité d'accès aux structures de formations professionnelles et de crédit existants ; * Loi de succession, de foncier discriminatoire à l'égard des femmes ; * Disparité d'accès à la gestion directe des programmes et projets 	<ul style="list-style-type: none"> * Inadaptation de l'école au milieu ; * Mariages précoces ; * Attitudes et comportements négatifs par rapport à la relation pédagogique.

Source : UNICEF 1997

N.B : La mise en œuvre effective du décret 314 relatif au Droit à l'éducatif permettrait de pallier ou du moins améliorer ces causes ci-dessus évoquées. La stratégie passerait par le plaidoyer, le lobbying et les activités I.E.C.

Une exploitation judicieuse de ces données qualitatives et quantitatives doit permettre un réajustement dans la mise en œuvre des conventions internationales que le pays a signées et ratifiées.

Il s'agit de produire à :

- L'application de quotas proportionnels au moment de recrutements ;
- La suppression des frais d'inscription pour les filles ;

- Le recrutement et redéploiement massif du personnel enseignant féminin en milieu rural et péri-urbain pour servir de modèle ;
- La valorisation de l'image de la femme dans les programmes d'enseignement ;
- Le changement de comportement d'attitudes des enseignants à l'égard des filles scolarisées ;
- La vulgarisation de moyens pratiques de soulagement des femmes vis-à-vis des travaux domestiques afin de leur dégager le temps pour l'école et les centres d'alphabétisation.

Concrètement soutenir le PRODEC qui :

- favorise un plus grand accès des filles à l'éducation tant au niveau du formel que du non formel
- élimine tous les stéréotypes sexistes dans les contenus d'enseignement/apprentissage ;
- augmente le pourcentage d'élèves maîtres fille ;
- augmente le pourcentage de femmes dans la fonction enseignante ;
- procède à un recrutement zonal, la décentralisation offrant pour ce faire tous les atouts.

2.2 Données Générales sur l'Emploi de la femme.

2.2.1 Situation générale :

Selon l'étude de l'observatoire de l'emploi réalisé en 1997 la population active féminine du Mali du secteur moderne constitue 15 %.

Emploi selon la catégorie et le sexe dans le secteur moderne :

Catégories	Hommes	Femmes	% Femmes
Cadres supérieurs	4 189	631	13,1
Cadres moyens	7 246	1 701	19,0
Employés	7 803	2 357	23,2
Ouvrier	8 153	693	7,8
Mancœuvres	4 857	148	2,9
Apprentis	168	176	51,2
Total	32 416	5 538	15

Source : DNSI-CPS-Observatoire DHD 2000

D'une manière générale, il ressort de cette situation une disparité notoire entre homme et femme. Et de façon décroissante, l'effectif des femmes est supérieur ; ce qui souligne deux observations :

Elles sont en nombre insuffisant au niveau des sphères de décision : 631 seulement sur 4 189 hommes soit 13,1 %. Aujourd'hui la grille salariale est conforme pour tout le monde. Elle se présente ainsi :

Grille salariale des fonctionnaires

Catégorie		Salaire de base en F CFA	
		Hommes	Femmes
1	Catégorie A	75 684 F	75 684 F
2	Catégorie B2	53 147 F	53 147 F
3	Catégorie B1	47 093 F	47 093 F
4	Catégorie C	33 638 F	33 638 F

Source : DN Emploi et de la formation professionnelle 2000

L'analyse sous-jacente de l'uniformité de salaire Hommes/Femme de cette grille révèle une discrimination qui se situe au niveau des allocations familiales versées aux seuls hommes en tant que pères des enfants de couple. Le bénéfice n'intervient chez la femme que dans des situations inconfortables (décès du conjoint ou possession d'enfant dont paternité n'est pas reconnue).

Aussi, les facteurs qui expliquent cette faible participation des femmes dans la vie publique et à l'emploi salarié se divisent en quatre (4) groupes selon l'analyse de situation des enfants et des femmes au Mali 1997 » réalisée par l'UNICEF :

- Un facteur lié à la sous-scolarisation des filles/femmes ;
- La surcharge de travail des femmes ;
- Les faiblesses du système d'appui à l'emploi salarié pour les femmes ;
- Les attitudes traditionnelles par rapport au rôle des femmes au sein de la société malienne. C'est pourquoi la demande d'emploi et celle de l'offre se présentent comme telles dans les différentes régions du Mali.

Demandes d'emploi selon la région et le sexe

Sexes Régions	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	1 709	27	7	2	1 716	26
Koulikoro	129	2	3	1	132	2
Sikasso	314	5	23	7	337	5
Ségou	1 399	22	80	23	1 479	22
Mopti	760	12	35	10	795	12
Tombouctou	94	1	10	3	104	2
Gao	765	12	0	0	765	11
Kidal	427	7	42	12	469	7
Bamako/District	705	11	152	43	857	13
Total	6 302	100	352	100	6 654	100

Source : OEF Humaine statistique 2000

Remarques :

1-On note que les plus fortes demandes féminines ont été enregistrées à Bamako et à Ségou soit respectivement, 43 % et 23 %. Quant aux hommes ils ont été beaucoup plus demandeurs à Kayes (27 %) et à Ségou (22 %). Il convient de souligner qu'il s'agit des demandes d'emploi enregistrées au niveau des bureaux de placement de l'ONMOE à travers le pays. La situation n'est donc pas exhaustive car au Mali, le recrutement est loin d'être normalisé.

2. La situation est valable pour l'année en cours. Sa présentation a pour objet de souligner l'effort d'autonomie affichée par les femmes dans leur quête d'emploi. La tendance évolutive n'est pas linéaire mais plutôt en dents de scie.

2.2.2 Accès à l'emploi :

Il est garanti par un ensemble de mesures qui méritent d'être renforcées et vulgarisées et appliquées en profondeur. Ce sont :

- a) les conventions internationales (CEDEF) et (CEDAW) en faveur des femmes ratifiées par le Mali ;
- b) la constitution du Mali, les lois et règlements portant sur :
 - * l'emploi ;
 - * la fiscalité (ord. N°92-024/PCTSP du 12 mai 1992 relative à l'imposition du salaire de la femme mariée ;
 - * la sécurité et protection sociale relative au Code de prévoyance sociale, de l'Assurance volontaire et du Régime des pensions de retraite.
- c) les prestations familiales touchant :
 - * les allocations familiales pour l'homme ou la femme ;
 - * les allocations prénatales au bénéfice des femmes et couvrant les 9 mois de grossesse dans les conditions requises ;
 - * les allocations de maternité au profit des femmes salariées ou conjointes d'un travailleur salarié dans les conditions requises.

2.3 Apport de la femme dans les activités économiques :

L'analyse de la situation économique des femmes se réfère, à leur droit et capacité à poser des actes commerciaux, à leur accès à la terre en tant que propriétaires, à leur accès aux sources de financement, aux institutions bancaires et aux crédits. Enfin :

- Qu'elles aient accès aux ressources physiques (terres, moyens et facteurs de production) et
- Qu'elles aient accès aux ressources financières (intrants divers : crédits, subventions etc...).

La réalisation de ces deux conditions porterait les femmes au même niveau économique que les hommes.

Il faut souligner que l'accès effectif aux droits économiques régularise le progrès dans celui des droits sociaux.

Aujourd'hui la situation présente un bilan concret où des progrès sont accomplis et où il reste beaucoup à faire en trois niveaux de :

- **L'Agriculture** qui prend en charge les filières : maraîchage, foresterie, cueillette, élevage et pêche.
- **L'artisanat** qui regroupe les filières teinture, couture, poterie, tissage ...
- **L'entrepreneuriat féminin** (secteur formel et secteur informel) qui prend en charge les activités génératrices de revenu (transformation, petits commerces et services).

2.3.1 L'agriculture

A/ Situation générale de la femme dans le secteur :

La participation des femmes dans le domaine agricole pour le problème d'accès à la terre. Généralement, dans nos communautés rurales articulées autour du lignage, les unités de production sont sous la tutelle du chef de la famille qui les tiens du chef traditionnel des terres.

Ces unités ont pour soubassement la capacité de production elle-même liée au facteur main-d'œuvre où la contribution de la femme est essentielle.

Malgré ce rôle important, les femmes rencontrent des problèmes dans l'octroi de la plupart des facteurs de production, principalement dans celle de la terre.

Aussi, pour accéder à la terre les femmes se voient confronter au droit foncier coutumier et au droit foncier moderne.

La terre constitue un enjeu, un espace discuté, ce qui explique toute la place de la femme au sein du système ou le doyen du lignage fondateur, le chef de la terre est chargé de répartir les terres de cultures et régler les conflits entre les divers usagers.

La réalité de l'intervention de la femme sur la terre des lors ne s'accommode pas avec les concepts occidentaux et la problématique de l'exploitation agricole par les femmes se pose en terme de foncier.

a) Régime foncier de droit coutumier :

Au Mali, dans toutes les coutumes, le droit foncier est marqué par l'aspect collectif du mode de gestion de la terre, le droit de culture est concédé aux chefs de famille par l'intermédiaire du « maître de la terre » et la redistribution des parcelles

et des pâturages se fait uniquement entre les éléments mâles de la famille. Tous les autres utilisateurs dont les femmes doivent se contenter d'un droit de jouissance.

Dans plusieurs communautés (chez les bambara par exemple) l'accent est mis sur la fonction sociale de la propriété : la femme en tant que « membres du groupe par alliance » a accès à la terre du village tant qu'elle n'est pas divorcée. Elle ne peut générer que la production en champs individuels qui lui sont concédés par son maire et sur lesquels elle ne peut cultiver que dans le temps que lui laisse la culture sur le champ familial.

Elle n'a pas de pouvoir de décision sur le choix de l'emplacement de la parcelle qui peut lui être retirée même après fertilisation selon le besoin de la communauté.

Sous le régime foncier de droit coutumier d'accès de la femme à la terre, les droits de la femme sont des droits d'usage ou d'exploitation et non des droits réels.

La diversité culturelle au Mali fait que l'on peut remarquer des variantes dans cette situation générale selon les régions.

Face à cette situation le régime foncier de droit moderne intervient en se basant sur la loi tirée des conventions internationales en faveur des femmes.

2) Régime foncier de droit moderne :

Sur la base de la loi, la femme rurale dispose de tout un éventail d'instruments juridiques de droit moderne pour accéder au foncier naturel.

De l'analyse des textes relatifs à la gestion foncière, à la gestion des ressources naturelles et des textes de la décentralisation, il ressort que du fait de son implication dans le processus de production des biens et services, la femme rurale accède à la fois au foncier naturel (terre, eau, forêt) et au foncier artificiel (aménagements hydroagricoles).

Selon le Code Domanial et Foncier, toutes les terres appartiennent à l'Etat qui en est le gestionnaire. L'accès de la femme en tant que particulier au domaine public est donc soumis à l'autorisation préalable de l'autorité compétente et plus précisément :

- L'accès de la femme à l'eau (loi n°90-17/AN-RM du 27 Février 1990 qui garantit à la femme rurale l'exercice des droits d'usage traditionnels et coutumiers sur les eaux du domaine public.
- L'accès aux produits de l'eau par la pêche (loi n°95-032/AN-RM du 20 Mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture. La loi reconnaît aux femmes rurales l'exercice des droits d'usage sur les eaux et ses produits en vue de satisfaire ses besoins.

- L'accès à la forêt (loi n°95-004 du 18 janvier 1995). Ce texte reconnaît l'exercice des droits d'usage sur le domaine forestier de l'Etat comme le droit pour la femme rurale d'exploiter soit par la vente de coupe, soit par permis de coupe, soit par contrat de gestion.

B/ Accès à la terre :

Il est surtout remarquable dans les zones aménagées :

- de l'Office riz (Mopti)

Les critères d'éligibilité sont : être chef de famille ou d'une unité de production et avoir un équipement conséquent ou des moyens financiers suffisants pour mettre en valeur la terre.

Les normes d'attribution sont de 0,30 ha pour les hommes ; 0,21 ha pour les femmes.

La priorité est accordée aux hommes en tant que chefs de famille. Pour les sites aménagés pour la culture maraîchère, l'acquisition des parcelles est plus facile.

- Dans la zone CMDT

Pour le moment on peut citer le périmètre féminin de Niéna dans la zone du Mli Sud (3è région) où les groupements féminins sont appuyés financièrement dans leur action de production.

- Pour les terres aménagées de l'Office riz Ségou (ORS)

L'accès à la terre pour les femmes est soumis à l'avis d'une commission des services techniques qui accorde la priorité aux paysannes sur place. Les femmes ne supportent d'aucune discrimination quant à l'accès aux terres rizicoles tant à titre individuel qu'à titre collectif.

Des progrès sont tout de même accomplis pour aider les femmes dans leurs rôles économiques. On peut retenir :

- a. Un contexte politique et institutionnel favorable avec la création du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- b. La démocratisation, la libération de l'économie, la révision de la législation dans les secteurs clefs du développement rural, la décentralisation administrative ;
- c. L'existence d'un réseau genre et Développement et une commission paritaire chargée du suivi de la prise en compte des femmes dans les actions du développement rural.

- d. La multiplication des ONG et Associations féminines et l'intérêt des structures nationales et internationales d'appui aux actions des femmes.
- e. Mise en place du projet MLI99/001/Plate forme multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté.
- f. Enfin, le désir ardent des femmes pour un avenir meilleur grâce à leur implication accrue à toutes les étapes du développement économique et social et culturel.

C) Contraintes

Le droit de propriété est accessible à tout individu sans discrimination de sexe : le droit de propriété également est reconnu à tous. Toutefois, il s'agit de droits théoriques qui n'ont pas fondamentalement modifié les us et habitudes des populations rurales où le droit foncier coutumier s'exerce toujours.

Par exemple l'ordonnance n°00-27/P-RM portant Code Domanial et Foncier du 22 mars 2000 indirectement confirme l'insécurité foncière des femmes rurales.

Les obstacles sont observables au niveau accès/contrôle des ressources, de bénéfices liés à la promotion des droits des femmes.

Les tableaux suivants décrivent à une échelle plus petite la vivacité de la situation sur le terrain.

Répartition des ressources et leur contrôle

Ressources	Qui y accède ?		Qui en a le contrôle ?	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Terres	X	x	X	
Moyens de production	X		X	
Intrants	X		X	

N.B Depuis 1995 le nombre de chef d'exploitation féminin est passé de 13 à 209 en 1997 grâce aux aménagements de l'office du Niger et d'autres projets du terrain. Vers Menaka, le phénomène d'achat de terre par les femmes s'annonce. Ce qui a fait dire à certaines études qu'il n'existe pas de problèmes d'accès à la terre pour les femmes.

Les cas portés ci-dessus sont des exceptions : Lorsque les femmes s'organisent pour cultiver en commun, elles ne disposent que rarement de bonnes terres et n'ont pas la sécurité de pouvoir disposer de la totalité de la production.

D/ Résultats des enquêtes/terrain

Elle couvre l'ensemble des activités agricoles qu'il faut examiner par filière. Cette production est évaluée au minimum, à égalité à celle des hommes et, le plus souvent largement supérieure.

Au delà de la mesure quantitative de sa contribution à la constitution des ressources et des produits, la durée du travail (plus de 12 heures/voire 18 heures par jour) et la diversité des spéculations conduites

- (cultures de rente : région de Sikasso) Kayes (arachide)
- (culture vivrière : région de Ségou, Koulikoro)
- (maraîchage : District de Bamako)
- (Elevage : Région de Mopti-Gao), les femmes y assurent une activité économique intense.

La répartition n'est pas statique, elle est indicative surtout que les cultures de rente tel le coton gagnent chaque année de terrain dans différentes régions.

Il faut ajouter à toutes ces activités, celles de récolte, de stockage de transformation, cueillette, de commercialisation etc...

Retenons simplement que la participation des femmes à ce niveau se répartie comme suite :

Agriculture	: 76,8 %
Elevage	: 1,8 %
Pêche	: 1,0 %
Exploitation forestière	: 4,0 %

Aussi, 83 % des femmes sont employées dans le secteur rural ; elles participent à tous les travaux agricoles et assurent 70 % de la production alimentaire.

Les femmes remplissent donc des tâches multiples en tant que main-d'œuvre productive, rémunérée ou non.

Les résultats d'enquête dans les régions corroborent cette affirmation.

Tableau : - Participation des femmes à la production.

Acitivités	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Gao		Bamako	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture	78	22	55	45	50	57	50	43	65	35	58	42	95	5
Maraîchage	44	56	37	63	29	48	71	52	48	52	48	52	70	30
Foresterie	88	12	55	45	77	59	33	41	-	-	-	-	30	70
Cueillette	23	77	8	92	13	17	87	83	8	92	-	-	46	54
Elevage	65	35	65	35	86	52	14	48	66	34	83	17	80	20
Pêche	72	28	55	45	12	52	?	48	53	47	55	45	8	92

Résultats d'enquête/terrain CGI/ONG

Il ressort de ce tableau que les femmes des régions de Ségou, Koulikoro, Sikasso sont très impliquées dans les activités agricoles. Il s'agit non seulement des activités collectives mais également des champs individuels pour assurer la nourriture quotidienne. Elles sont obligées de dégager un surplus monétaire journalier pour faire face aux repas quotidiens.

Le fait est que la contribution des femmes dans la prise en charge des dépenses familiales varie selon les régions entre 22 et 42 %. Mais cet effort n'est pas reconnu à juste titre. La division sociale du travail, des rôles et des fonctions a fait des hommes les gestionnaires des affaires publiques et des femmes les gestionnaires des affaires du domaine privé ménage, éducation des enfants, soins familiaux, hygiène et assainissement.

Dans le système de production, la terre constitue l'élément le plus crucial de la spoliation des droits des femmes ; sa propriété, son accès et son utilisation sont régis par les lois coutumières telles la transmission liée à l'héritage ou même par les réglementations foncières.

Aussi, en attendant que les droits des femmes à l'égard de ceux des hommes soient pleinement reconnus dans les faits et que l'ensemble de l'appareil juridique et réglementaire s'y ajuste, l'unique moyen à la disposition des femmes pour participer à la vie économique c'est de s'organiser pour disposer d'un pouvoir de négociation au sein de la communauté élargie et auprès des organismes de développement.

Dans cette perspective l'appui aux femmes rurales constituent un enjeu stratégique pour la réussite de la politique nationale de croissance de la production

Les femmes sont des agriculteurs qui assument des fonctions, des responsabilités, des tâches génératrices de résultats productifs et financiers. Le schéma suivant reconstitué des interviews sur le terrain en donne la preuve.

Tableau : Description de la pénibilité des travaux.

Source : Enquête CGI 2001

Région	Effectif/ Total	Total	%	Consensus
Kayes	64	53	- 11 %	- Manque de bras valides – maris absents le plus souvent.
Koulikoro	45	27	- 22 %	- Pauvreté extrême, la terre ne donne plus rien pas de travail
Sikasso	38	32	- 6 %	- Manque de moyens de production
Ségou	56	48	- 8 %	- Manque de moyens de production
Mopti	68	52	- 16 %	- Pas d'eau – Pas de poisson et pas suffisamment de riz
Gao	33	27	- 6 %	- La sécheresse et la descente des gens du Nord
Bamako	72	56	- 16 %	Cherté de la vie

2.3.2 L'artisanat

A/ Situation générale :

Une des activités rémunératrices des femmes au Mali en milieu péri-urbain et rural se situe au niveau de l'artisanat axé sur le tissage, la poterie en milieu péri-urbain sur la teinture et la couture.

Ces activités rentrent dans le cadre de la production pour subvenir aux multiples besoins financiers que l'homme ignore superbement, mais qui rentrent dans la prise en charge des dépenses incompressibles de la famille.

On peut classer ces activités artisanales des femmes à l'intérieur du secteur informel en deux catégories.

- Des activités réputées faciles (peu d'investissement, peu d'outils, production rapide et de petite taille) servant principalement à combler les besoins quotidiens, à l'épargne initiale nécessaire pour démarrer une activité plus consistante, il s'agit de vannerie, de parures (Gao, Mopti) tissage, bogolan et poterie (Ségou).
- Des activités de plus d'envergure (nécessitant un capital au départ) et exigeant une connaissance du secteur, des appuis au niveau social et beaucoup de dynamisme : (couture en atelier ; teinture en atelier ; fabrication de dalles de décoration etc.).

A l'intérieur de ces deux catégories, il existe des modes d'organisation différents :

- individuel : impliquant souvent d'autres personnes à titre d'employée, d'apprentie bénévole, ou simplement à titre de participation à l'entretien de la famille, de façon régulière ou ponctuelle.
- Collectif : dans le cadre d'une association formelle ou informelle déterminant l'organisation du travail et le mode de distribution des bonifications permettant souvent un capital de départ plus important (cotisations) ou créant à la caisse d'épargne quand cet appui existe.

Malgré les contraintes jusqu'à présent nombreuses, la contribution des femmes à ce niveau est véritablement remarquable selon les résultats de l'étude.

B) Résultats d'enquête :

L'artisanat est assez diversifié et occupe 69 % des femmes. La situation actuelle est très encourageante depuis que le secteur bénéficie d'une organisation

institutionnelle à travers la FNAM. C'est aujourd'hui une source d'emplois salariés pour les jeunes femmes et jeunes filles et bénéficie d'appui divers.

Les filières les plus remarquables sont : la teinture, la couture et la poterie qui bénéficient de sessions de formation.

Mais, si la production à ce niveau est mieux structurée, il n'en demeure pas moins qu'il y a des problèmes.

Ce sont :

- le caractère archaïque de la technologie utilisée ;
- insuffisance d'organisation des filières ;
- exigüité du marché due à l'enclavement des zones de production (poterie par exemple – tapis du Nord/Mali) ;
- difficultés d'écoulement des produits due à leur faible compétitivité ;
- insuffisance de la formation professionnelle.

Malgré ces pesanteurs, les potentialités existent qui permettent la dynamisation du secteur. Outre la FNAM, le Ministère du Tourisme déploie des canaux de valorisation pour l'ouverture du marché extérieur et les espaces intérieurs de visibilité pour les produits artisanaux.

- la transformation des produits aujourd'hui caractérisée par les AGR (activités génératrices de revenus) elles-mêmes soutenues par le mouvement extraordinaire de la micro-finance.

L'artisanat a acquis sa notoriété par son caractère institutionnel et organisationnel d'aujourd'hui. Les artisans sont regroupés dans une fédération exemplaire appuyée par des partenaires au développement et par des ONG :

La FNAM (Fédération Nationale des Artisans du Mali) est constituée de 450 associations où l'on peut identifier 94 corps de métiers dont 5 sont les plus fréquentés par les femmes : Ce sont :

1 la teinture : 1 273 femmes

N.□ la fabrication de savon/pommade : 974 femmes ;

3 la transformation alimentaire : 934 femmes ;

4 la couture : 846 femmes ;

5 le bogolan : 505 femmes. (Source FNAM 2000)

Grâce aux appuis des ONG comme FISA Mali, AFOTEC Mali, UNICEF/PNUD, le secteur de la poterie se formalise telles les potières de Tocaroko (Mopti) et de Kalabougou (Ségou).

Il faut noter que l'ONG Suisse-Contact œuvre beaucoup à l'élévation de niveau de l'artisanat féminin de telle manière qu'aujourd'hui un savoir-faire réel est là, résultat d'un esprit entrepreneurial source de richesse et d'emplois salariés.

Dans chaque région, une coordination est installée qui suit l'évolution de la situation des artisans en dégageant la part des femmes.

Aussi, examinons les données désagrégées de la participation des femmes à l'artisanat par région.

Nombre de membres par région et par sexe

Coordination régionale	Hommes	Femmes	% Femmes	Total
Kayes	1 980	1 374	41 %	3 354
Koulikoro	762	684	47 %	1 446
Sikasso	1 868	683	27 %	2 551
Ségou	1 832	1 042	36 %	2 874
Mopti	895	1 490	62 %	2 385
Tombouctou	1 443	1 095	43 %	2 538
Gao	304	207	41 %	511
Kidal	154	58	27 %	212
Bamako/District	3 390	869	20 %	4 259
National	12 628	7 502	37 %	20 130

Source : Rac – fiche statistique Octobre 98

Il ressort de ce tableau qu'il y a une progression confortable dans l'évolution de l'auto emploi pour les femmes ; ce qui améliore leur droit à une situation économique viable.

Le second constat est que quantitativement l'évolution de la fédération se présente très positive.

Peut-être faut-il s'intéresser plus à la région de Sikasso pour les activités de transformation et à Kidal pour l'exploitation des peaux.

Pour orienter mieux les axes d'intervention voici ci-dessous, la répartition quantitative des associations par région et par catégorie.

Nombre d'Associations par région et par sexe

Région	Associations Hommes	Associations femmes	Associations mixtes	Total Associations
Kayes	61	34	30	125
Koulikoro	14	28	13	55
Sikasso	31	17	14	62
Ségou	39	6	22	37
Mopti	15	24	10	49
Tombouctou	14	5	4	23
Gao	3	4	9	16
Kidal	0	2	5	7
Bamako/District	33	11	32	76
National	180	131	139	450

Source : RAC 1998 (fiches statistiques)

Le constat général à la lecture de ce tableau est que la répartition H/F est assez équilibrée entre les différents types d'association et que les régions de Koulikoro, de Mopti, de Kidal et de Gao de façon classée, ont la majorité d'associations féminines.

N.B. : Le nombre de membres dans ces associations varie selon les régions :

1. *Les petites organisations sont de 2 à 10 membres (caractéristique : GIE)*
2. *Les Associations moyennes sont de 11 à 50 membres caractérisées par l'appartenance à un seul métier.*
3. *Les associations de 51 à 100 membres ou plus regroupant les artisans d'un village ou d'une circonscription.*

Pour mieux se positionner, les artisans se sont organisés en corps de métiers où les actions entreprises ont plus d'impact sur tous les membres. Cela favorise les actions concrètes de l'association ; parfois, ils sont organisés en filières comme le cas du textile (tailleurs, bogolan, teinturiers, brodeurs). C'est pour profiter de leur complémentarité.

Pour ce qui est des associations multi-métiers, on les retrouve surtout en zones rurales.

Ce secteur dit informel, sort de plus en plus d'ornières et crée de la richesse et beaucoup d'emplois. L'existence au sein de la FNAM d'un bureau dit de promotion féminine est très encourageant parce qu'il pourra s'occuper de beaucoup d'autres femmes dont la contribution économique n'est plus à démontrer même si elles ne sont pas répertoriées. Ce sont par exemple celles qui travaillent dans les carrières (l'or) et dans les matériaux de construction etc...

2.3.3 L'entrepreneuriat, le commerce et les services.

A/ Situation générale :

On distingue deux secteurs : l'informel et le formel.

Dans les deux cas les activités sont celles de la transformation des produits par les groupements de femmes ou en individuel. On y distingue le séchage d'oignons (dans le plateau dogon) de fruits (dans la région de Ségou) de l'extraction d'huile (Zantiébougou et la région de Koulikoro), le traitement de la laine et des peaux (région de Gao, Kidal et Tombouctou).

A Bamako le GFCD (Groupement des Femmes Commerçantes pour le Développement) installé au Marché de medina-coura regroupe 5 (cinq) corps d'activité bien structurés appuyés par une Caisse d'Épargne et de crédit.

Le GFCD a été financé par l'ADF à 160.000.000 FCFA.

On trouve les activités suivantes :

- Les Teinturières.
- Les vendeuses de poissons.
- Les vendeuses de tissus.
- Les vendeuses de légumes et fruits.
- Les coiffeuses.

Mieux structurées, ces activités prennent l'allure de petites unités telles le fumage de poulets, les fabriques de savons, de lait, etc...

L'entrepreneuriat féminin bénéficie de l'appui d'un grand nombre d'organismes nationaux et internationaux. Par exemples :

Activités	Initiatrices	Organismes d'appui	Zones
Séchage (oignons)	Groupement femmes dogon	GTZ	Bandiagara
Séchage fruits	Groupement femmes	GTZ	Kati
Fabrique savon	Groupement femmes	GTZ	
Extraction huile	Groupement femmes	AMPJ	Zantiébougou
Extraction sésame	Groupement femmes	Néant	Banamba
Transformation poisson	Groupement femmes		
Embouche petit élevage	Groupement femmes		Nord
Tissage	Groupement femmes	-	Ségou
Coupe/couture	G.I.E ou Individuelle	-	Bamako
Petites commerces et AGR	G.I.E et associations	ADF	

Cette liste est loin d'être exhaustive.

B/ Contraintes

séances d'IEC								
Femmes formées en IEC	20	5	2	5	2	4	5	41
Femmes formées aux techniques de construction des foyers améliorés	35	-	10	12	30	-	-	87

Source : Situation des femmes au Mali cinq ans après Beijing 2000

L'analyse de la situation ci-dessus décrite dégage les problèmes suivants :

- L'effectif des femmes ayant subi la formation donne une idée non quantifiée ici de l'impact positif sur l'économie familiale par la réduction des frais du bois de chauffe et sur la préservation de l'éco-système en général.
- La disparité dans le niveau d'intervention par région.
- Disparité et inégalité dans l'effort surtout au détriment des régions qui éprouvent le plus grand besoin dans le domaine.
- Exemple : 2 880 femmes (Sikasso) et 1 440 seulement à Tombouctou ont participé aux séances d'IEC contre 8 860 femmes dans le District de Bamako où les besoins ne sont pas ressentis de la même manière.

III – SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET OBSTACLES A LA CONTRIBUTION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT :

Les obstacles et contraintes liées à l'apport des femmes au développement ont été identifiés et analysés dans les domaines suivants :

3.1 Les facteurs socio-culturels

a) contraintes liées au statut social et juridique

Il existe au Mali plusieurs groupes socio-ethniques, fonctionnant comme des micro-sociétés et assignant aux femmes des rôles, places et fonctions qui obéissent à des motivations, d'ordre idéologique et religieux. Des valeurs attitudes et comportements sont justifiés pour expliquer la domination des femmes. Ces valeurs de discrimination sont non seulement véhiculées par les hommes mais par les femmes elles-mêmes, ce qui a tendance à les perpétuer.

Le renouveau Islamique qui a cours actuellement tend à renforcer davantage la marginalisation et le confinement des femmes, occasionnant pour certains groupes l'exclusion totale des femmes de tout processus de développement.

Ces valeurs socio-culturelles ont une réelle emprise sur la société malienne. C'est ainsi que malgré certaines dispositions légales en faveur de l'égalité des deux sexes, des considérations traditionnelles régissent encore la conduite des individus de la société. « Muso té kè soma yé » : Il n'est pas recommandé de faire de la femme le pilier de la maison familiale.

De même, certains aspects de la juridiction malienne s'inspirent des traditions et de la culture du pays donnant lieu ainsi à des dispositions légales discriminatoires comme par exemple les articles 32, 33 et 38 du code du mariage et de la tutelle de 1962.

Il n'y a pas de doute que ces facteurs religieux ou psycho-sociologiques constituent des entraves à la contribution des femmes au développement et il convient d'adopter des mesures visant à atténuer leurs effets négatifs.

b) Contraintes liées à la santé et à la maternité :

La situation sanitaire en général et celles des femmes et des enfants en particulier reste préoccupante pour diverses raisons :

- Faiblesses de la couverture sanitaire qui est estimée à 20 % dans l'ensemble
- Insuffisance des revenus des ménages
- Faiblesse de couverture d'eau potable, environ 21 % pour tout le pays
- Insuffisance d'information et d'éducation des femmes en matière d'hygiène et d'assainissement du milieu.

Ainsi la morbidité et la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvenile restent encore élevée. Aussi la malnutrition et les mauvaises conditions d'accouchement affectent les 2/3 des femmes enceintes. Il y a lieu de signaler l'influence néfaste de certains tabous nutritionnels et pratiques de mutilation sexuelle sur la situation sanitaire des femmes.

N.□

Contraintes liées à l'éducation, à la formation.

Le taux d'alphabétisation des femmes restent encore très bas. A cela il faut ajouter la participation faible des femmes et la faiblesse du taux de scolarisation de la fille. Ce taux s'explique par des raisons d'ordre économique et socio-culturelle, les jeunes filles en particulier, rurales participent en longueur de journée aux multiples tâches domestiques et champêtres.

N.B **Les facteurs institutionnels :**

Les insuffisances au niveau institutionnel freinent de façon substantielle l'apport de la femme au développement du pays. Ces insuffisances se situent essentiellement au niveau de la coordination des actions des différents intervenants d'une part et d'autre part au niveau de la banque de données sur les indicateurs socio-économiques fiables concernant les femmes.

Ces insuffisances institutionnelles entraînent une double conséquences :

- manque de planification des activités et des ressources nécessaires ;
- l'impossibilité de faire le bilan quantifié des activités des femmes.

N.B **Les facteurs d'ordre économique**

Traditionnellement la femme n'a pas accès à la propriété foncière. Les femmes sont condamnées à exploiter dans des conditions difficiles de terres non fertiles. Les femmes n'ont pas accès au système bancaire. Cette difficulté s'explique par des raisons entre autre :

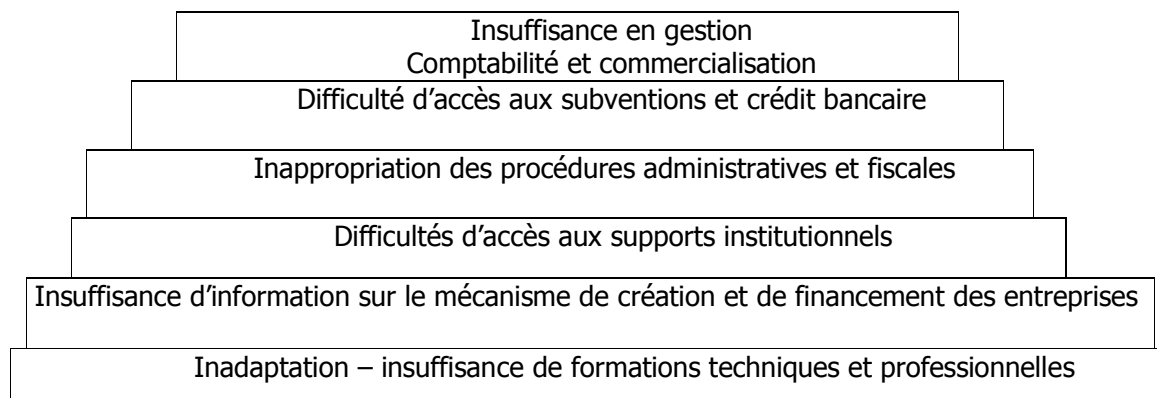
- la faiblesse de l'épargne féminine localisée dans les banques ;
- la résistance culturelle envers des activités économiques d'envergure des femmes.

Toutefois, les femmes ont accès dans une proportion significative aux crédits à travers les ONG et les partenaires économiques et financiers. Des crédits individuels et collectifs sont accordés aux femmes rurales et peri-urbaines avec la seule caution morale du groupe. Certains prêts ne sont pas rémunérés d'intérêt devant servir à financer des actions de développement ou sociales.

Les activités économiques des femmes sont en grande partie financées à travers les réseaux d'épargne-crédit. Les recherches menées aussi bien en milieu

rural qu'urbain mettent en évidence le rôle prépondérant des femmes de toutes catégories socio-professionnelles confondues dans la mobilisation de l'épargne et la distribution de crédit. Cependant l'insuffisance et l'état rudimentaire des moyens de production restent un handicap. Les recherches effectuées révèlent toute une batterie de contraintes dont nous exposons les plus pertinentes.

a) En entrepreneuriat.



Résultats agrégés/CGI/ONG

Le résultat final bloquant est l'incapacité de gestion rationnelle de l'entreprise : l'incapacité d'écoulement des produits ; le non respect des échéances et enfin la méfiance des structures de financement due au manque de performance.

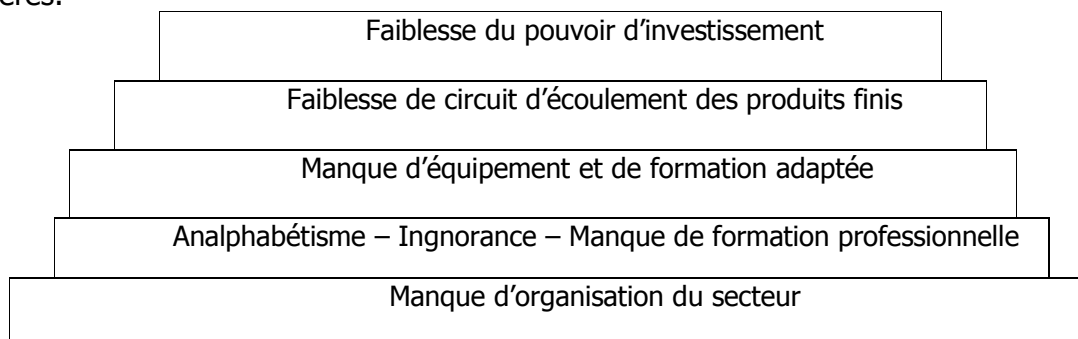
A cette catégorie, il faut mentionner le cas des aides familiales appelées « bonnes ». De conditions d'existence et de travail très difficile, ces domestiques rencontrent beaucoup de problèmes

Il s'agit de l'ensemble des auto-employées qui exercent quasiment leurs activités en dehors des institutions. Elles sont de plus en plus prises en main par la FNAM. Jusqu'à présent il s'agit d'activités économiques menées stratégie de survie des ménages : les femmes intéressées à ces activités sont soit les principaux soutiens de la famille, soit obligées de compléter l'apport de leur mari.

N.□

Cas des Teinturières :

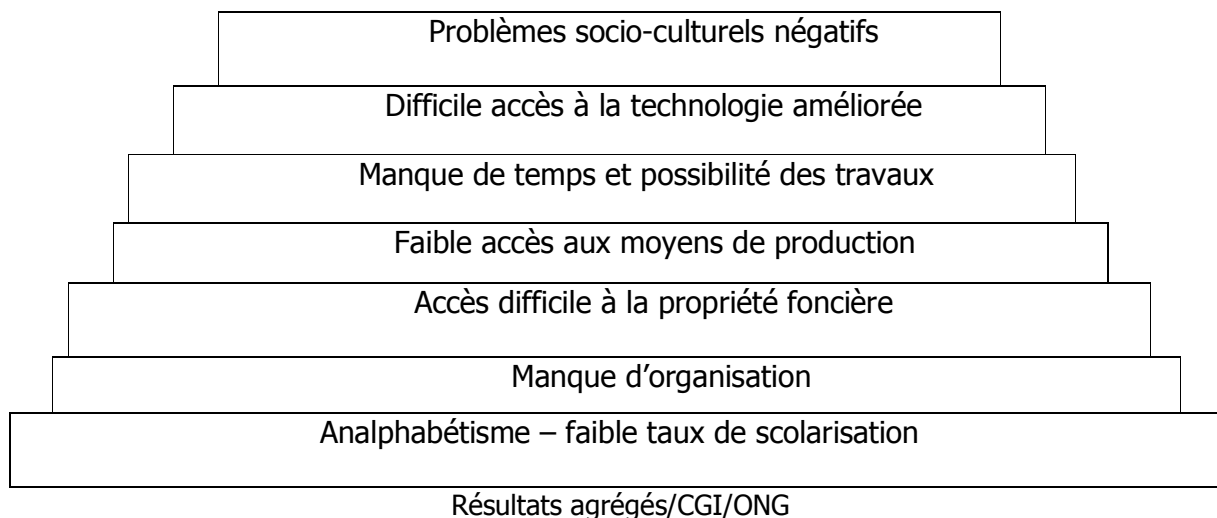
Les problèmes analysés ici sont ceux éprouvés par les teinturiers et les potières.



Résultats agrégés/CGI/ONG

N.B : Bien que des ONG s'intéressent au secteur, on y éprouve un besoin intense d'organisation, de formation et de soutien.

c) Femmes rurales ou péri-urbaine

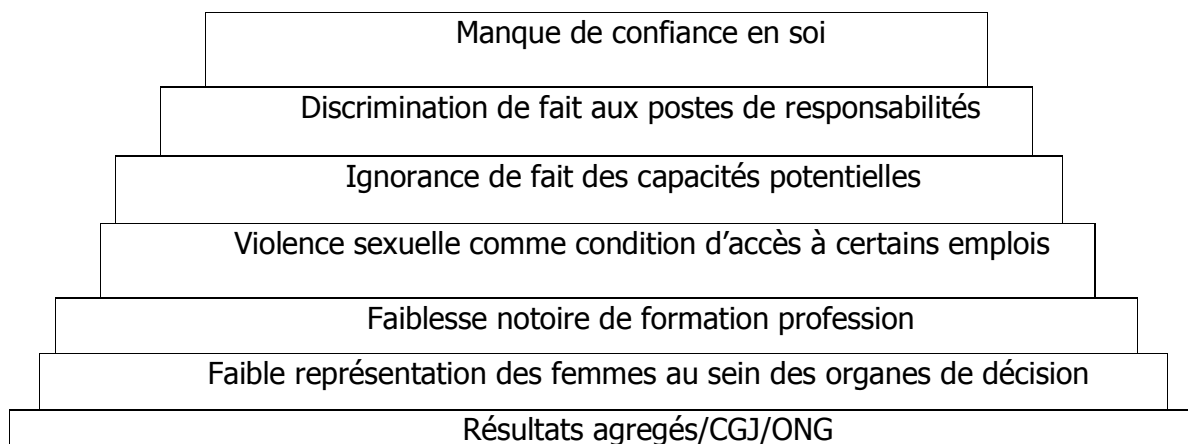


Les charges excessives dues à la multiplicité des activités domestiques ne leur donnent pas le temps de participer à l'alphabétisation et à l'encadrement professionnel et autres formes d'intrant.

L'analyse causale de la situation permet de dégager quelques pistes à partir de facteurs identifiés.

d) Cas des femmes salariées de la Fonction Publique.

Les problèmes sont hiérarchisés



Remarque : Les femmes sont difficilement nommées aux hauts postes de responsabilité même à compétence égale ou supérieure. Cette situation a une incidence sur l'image de marque de la femme et sur sa capacité à influencer les prises de décision pour rétablir l'équité H/F.

e) Sur le plan général :

Les contraintes économiques se situent en 8 niveaux :

- * La masse de responsabilités et de contributions actives des femmes est importante mais non valorisée pour diverses raisons ;
- * La diversité des entraves et des contraintes dans la reconnaissance de ces apports en tant que plus value dans le processus du développement socio-économique persiste ;
- * La permanence de la marginalisation culturelle, économique et financière des femmes est soutenue par les difficultés d'accès aux ressources physiques et financières ;
- * La mise en œuvre des stratégies d'équipement n'est pas à la mesure des attentes pour mieux susciter les activités productives et alléger les tâches quotidiennes des femmes ;
- * Les programmes en faveur de la promotion des femmes souffrent du manque d'harmonisation et de coordination ;
- * Des pistes potentielles de dynamisation de la promotion socio-économique des femmes existent mais insuffisamment analysées et exploitées ;
- * Le peu d'affermissement sans équivoque de la politique gouvernementale en faveur du statut des femmes et de l'Équité du Genre.
- * Le niveau des indicateurs sociaux reste préoccupant d'une manière générale pour les groupes vulnérables et particulièrement pour les femmes dans les domaines de l'éducation, de la Santé, de l'eau potable, de l'assainissement et de la nutrition ;

L'analyse causale se présente comme suit :

Causes immédiates	Causes sous-jacentes	Causes structurelles
<ul style="list-style-type: none"> * Besoin de main d'œuvre ; * Besoin de données statistiques sexo spécifiques désagrégées * Fatalisme de la majeure partie des femmes sur leur statut 	<ul style="list-style-type: none"> * Faible couverture éducative ; * Exode rurale, migration ; * Dégradation des moeurs * Appauvrissement des ménages, vulnérabilité économique ; * Augmentation du chômage en milieu urbain ; * Faible pouvoir des femmes à se protéger contre l'exploitation économique et social ; * Rôle traditionnel de la femme ; * Manque de technologie diminuant 	<ul style="list-style-type: none"> * Dégradation environnementale ; * Faible niveau de développement économique et social du pays ; * Pauvreté des populations ; * Utilisation des femmes comme main-d'œuvre.

l'utilisation de la main-d'œuvre.		
Disponibilité	Accessibilité	Utilisation
<ul style="list-style-type: none"> * Insuffisance des infrastructures d'accueil ; * Faiblesse des structures légales * Insuffisance de cadre législatif et administratif. 	<ul style="list-style-type: none"> * Iniquité à l'accès à l'emploi salarié * Iniquité hommes/femmes à l'accès aux structures éducatives et de formation professionnelle ; * Iniquité hommes/femmes dans l'accès au crédit. 	<ul style="list-style-type: none"> * Valeurs qui défavorisent la scolarisation, formation professionnelle des filles femmes.

Source : Unicef 1997

N.B : La pauvreté extrême envenime cette situation de telle manière que malgré la contribution des femmes salariées ou rurales, des phénomènes sociaux dégradants prennent de l'ampleur telles : la mendicité enfantine (fille : garçon), manifestation d'une rupture sur le plan éducatif et social.

- *La prostitution qui fragilise encore plus les femmes dans leur quête d'auto-promotion. Elles en prennent conscience et le disent).*

IV – ACTIONS DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES APPORTS DES FEMMES.

4.1 Les solutions IEC/plaidoyer pour lever les contraintes.

Les propositions d'axes de sensibilisation par IEC ou par plaidoyer présentées ci-dessous, dépassent le cadre strict du projet. Paraissant dans la logique de l'étude, il nous a semblé opportun de faire les propositions étant donné que le domaine de la promotion du statut de la femme et de l'Équité du Genre est vaste et que le combat est loin d'être terminé.

Les propositions seront analysées au triple plan socio-culturel, Institutionnel et économique dans un tableau, chaque rubrique proposera les solutions en les répartissant en thèmes d'IEC d'une part et d'autre part en thèmes de plaidoyer.

Rubrique	Thème IEC	Thème Plaidoyer
4.1.1 au plan Socio-culturel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valorisation du statut traditionnel positif des femmes. 2. Communication pour un changement de comportement et de mentalité des hommes vis à vis des femmes. 3. Promotion de la culture de solidarité entre homme et femme. 4. Revalorisation des savoir et savoir-faire locaux. 5. Vulgarisation des résultats concrets de l'Etude sur les textes religieux compatibles avec la promotion des femmes. 6. Scolarisation des filles et alphabétisation des adultes. 7. Diffusion des droits à la santé sexuelle. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Application de la politique nationale de population et du PRODESS. 2. Accès aux médias et aux NTIC. 3. Vote de lois en faveur de la promotion de l'Équité du Genre. 4. Adoption par les organisations politiques d'un principe de représentation féminine (quotas). 5. Annulation de la dette extérieure. 6. Création d'emploi pour les femmes.
4.1.2 au plan Institutionnel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre des mesures pour faciliter la prise de décision des femmes. 2. Mener des campagnes nationales fortement médiatisées sur le vécu réel des femmes ; leurs activités, leur importance et cela sur la base de données statistiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formuler et mettre en œuvre une politique et des stratégies de conduite pour la prise en compte des femmes dans les programmes de développement par la responsabilisation officielle des femmes cadres spécialisées.

	<p>désagrégées et en collaboration étroite avec les ONG et les associations féminines.</p> <p>3. Mobilisation en faveur des femmes candidates aux élections.</p> <p>4. Infor/médiatisation des femmes ayant accompli de hauts faits (adm. politique. Economie).</p>	<p>2. Relecture, révision et amendement des textes législatifs défavorables aux femmes dans les domaines du travail/emploi.</p> <p>3. Augmenter le nombre des femmes responsables au niveau des du développement rural.</p>
<p>4.1.3 au plan Economique</p>	<p>1. Consolidation des réseaux des caisses d'épargne et de crédit.</p> <p>2. Mobilisation de l'épargne féminine traditionnelle.</p> <p>3. Formation au leadership et à l'entreprenariat féminin.</p> <p>4. Vulgarisation des technologies adaptées et moins coûteuses (Plate formes multifonctionnelles)</p> <p>5. Promotion des NTIC dans le secteur de la transformation.</p> <p>6. Consommation du label malien.</p> <p>7. Organisation des foires d'expositions et de vente.</p>	<p>1. Promotion de l'accès aux terres et aux sources d'eau en faveur des femmes.</p> <p>2. Discrimination positive dans le soutien aux études en faveur des filles dans le domaine scientifique.</p> <p>3. Crédit souple permettant l'accès aux moyens de transport et de conditionnement appropriés.</p>

Pour lever ces obstacles, les différents programmes doivent mener des campagnes de sensibilisation en collaboration avec tous les partenaires (ONG- Services techniques, société civile).

La levée des obstacles s'exprime en des conditions critiques émanant d'une volonté politique inébranlable.

Ayant déjà souscrit aux différentes conventions et textes sur la promotion de l'équité homme/Femme :

- Le gouvernement doit apporter le changement dans l'orientation politique et permettre de modifier les pratiques pour aboutir à une véritable prise en compte des femmes dans le processus de décision et de planification ainsi que dans les programmes et projets de développement en cours ou à venir.

- Le gouvernement doit mobiliser les ressources nécessaires pour la préparation et l'application de la politique de développement pour les femmes ainsi qu'à maintenir son appui et son soutien tout au long des phases d'exécution, de suivi, d'évaluation et/ou de révision (Ressources matérielles et financières).
- Le gouvernement doit accorder aux différentes institutions leurs mandats et responsabilités respectifs et solliciter la participation de tous les partenaires pour une synergie d'action.

4.2 Stratégie pour une visibilité accrue de l'action des femmes.

4.2.1 Discrimination positive de valorisation de la contribution de la femme

La valorisation de l'apport économique des femmes au développement s'inscrit dans l'effectivité de leurs droits économiques. Mais l'exercice à ce niveau semble maintenir une contradiction et signifier que l'on veuille marginaliser les femmes encore plus... Pourtant, il existe une situation de fait, observable par tous... Partout au Mali, les femmes remplissent des tâches multiples en tant que main d'œuvre productive, rémunérée ou non, qui n'apparaissent pas dans les mesures officielles de l'activité économique.

Les femmes profitent peu des bénéfices des changements dus au développement. Cette situation est non seulement le produit des mécanismes sociaux de régulation, de contrôle et de systèmes dominants de production, mais aussi et surtout dus aux modes de conception, d'exécution et d'évaluation des programmes et projets de développement socio-économique.

Les iniquités sont d'autant néfastes qu'elles s'ajoutent, dans une grande mesure que jamais auparavant, à la responsabilité disproportionnée qui incombe aux femmes en matière de soutien et de soins apportés aux enfants et aux personnes âgées.

Le constat est irréfutable... D'une part, à tous les niveaux de décision, de conception et d'exécution, les comportements et les mentalités n'ont pas totalement intégré la réalité que les femmes sont productrices, opératrices et agents économiques à part entière dans le système de production, et d'autre part, les méthodes d'analyse et les mécanismes de prises de décision à la base des choix de développement n'associent pas encore les questions liées au genre.

La valorisation de l'apport des femmes sera analysée aux trois niveaux suivants :

Sphère de décision :

- Mise en place d'un environnement favorable à l'intégration de l'approche genre au niveau de tous les secteurs de développement. Il s'agit de concrétiser la politique de promotion des femmes au niveau de tous les départements sectoriels. La femme est considérée comme actrice de développement. Pour cela, il faut désormais optimiser le rôle de Conseiller Genre dans les départements sectoriels.
- Relecture des dispositions réglementaires discriminatoires envers par les femmes pour la reconnaissance d'un statut juridique en leur faveur aux femmes et la prise en compte de la spécificité de leurs conditions dans la législation associative et coopérative.
- Renforcement et développement des capacités nationales pour une planification cohérente intégrant les femmes dans l'initiation du processus de développement : (l'adoption en faveur d'un système de quota progressif au niveau des instances de décision).
- Promotion d'un système de recrutement favorable aux femmes à compétence égale à celle des hommes en accentuant la visibilité sur le bilan des femmes élites.
- Dégager clair et sans des ressources budgétaires pour la promotion de la femme. Aujourd'hui, le budget d'état ne la détermine pas. Les actions/projets sont simplement l'œuvre de recherche de financement du Ministère tutelle et des ONG nationales. Ce faisant :
- Adoption de mesures discriminatoires positives pour les femmes en terme d'allègement fiscal afin de permettre la restructuration de leurs activités jusqu'à présent informelles dans la majorité.

4.2.2 Conception des programmes et projets selon le genre :

- Instauration rapide d'un cadre de réflexion et de concertation pour favoriser la prise en compte des aspects genre dans la planification des actions. Il s'agit d'une mise en synergie des efforts des structures techniques et des intervenants sur le terrain.
- Professionnalisme des intervenants dans la promotion des femmes par le renforcement des capacités et de gestion des regroupements d'associations des femmes
- Identification et élaboration de programmes de formations techniques destinées à l'encadrement, aux femmes productrices et aux hommes.

- Instauration de diagnostic participatif selon l'approche genre pour l'élaboration de programmes et projets de développement dans les régions et dans les communes
- Renforcement institutionnel des structures d'intervention en logistique
- Application stricte des textes et conventions par l'accroissement de la représentativité des femmes au niveau de tous les organes décentralisés, l'implication de tous les partenaires à la mise en place d'une stratégie d'information et de communication.
- Encouragement à l'installation des femmes chefs d'exploitations en facilitant l'accès à la terre et la propriété dans les périmètres aménagés ;

4.2.3 Communication sociale en faveur de la promotion des femmes :

- Mobilisation sociale par messages d'information, d'éducation et de communication ciblés sur les rôles et responsabilités socio-économiques des femmes dans le développement de tous les secteurs de l'économie du pays (Convergence des efforts de différents intervenants sur le terrain).
- Mobilisation des ressources et facteurs de production autour des pôles de développement permettant des appuis efficaces pour les femmes. Par exemple, la vulgarisation de la plate-forme multifonctionnelle pour réduire la pénibilité des tâches domestiques et dégager du temps pour d'autres activités lucratives.
- Allègement de la charge et de la pénibilité des travaux domestiques par l'introduction de technologies appropriées, maîtrisables, accessibles économiquement et qui préservent l'écosystème.
- Implication de la Communauté d'hommes et de femmes dans l'identification, la gestion et la prise de décision sur des actions de développement de leur localité. Dans ce cadre, les conditions d'exercice sont déjà mise en place par les atouts de la décentralisation dont il faut exploiter par :
 - développer le leadership féminin dans les localités ;
 - aider les femmes à occuper des postes stratégiques dans les Communes ;
 - expliquer et vulgariser les textes législatifs, réglementaires et les conventions relatifs à l'équité Homme/Femme et à la promotion des femmes.
- Renforcement des organisations, associations féminines (en milieu rural et en milieu urbain) par la formation technique dans les domaines de la :
 - * Production
 - * Comptabilité/gestion
 - * Bonne gouvernance et ce, à partir de l'alphabétisation.

- Intensifier la promotion des échanges d'expériences entre les structures communautaires et intercommunautaires.
- Encourager l'augmentation du nombre de femmes au niveau des organisations paysannes
- Formation des membres des organisations en genre et développement (GED)
 Au niveau terrain les équipes IEC des différents programmes et projets oeuvrent en synergie doivent retenir les éléments suivants et les traiter contradictoirement en messages tirés du fonds culturel traditionnel de l'Islam et des lois en vigueur.

1. Les femmes soutiennent les secteurs complets de la population grâce à leur travail rémunéré ou non, qui impose aux femmes une semaine de travail de 70 heures ou plus : (source : CEDEAW – Droits Economiques).
2. Les lois sur les titres de propriété foncière et les pratiques traditionnelles excluent les femmes, et particulièrement les femmes mariées d'acquérir des titres de propriété foncière, même dans les projets de redistribution progressive (Source : CEDAW).
3. Les obstacles juridiques et culturels à l'acquisition et à la gestion de biens constituent une importante cause de pauvreté chez les femmes.
4. La division sexuelle traditionnelle du travail, qui considère les soins domestiques et le travail ménager comme les contributions volontaires normales des femmes, prévaut à toutes les échelles de revenus et perpétue l'iniquité.

4.3 Mécanisme d'intervention

L'objectif de la stratégie vise à assurer une plus grande reconnaissance et la valorisation de la participation des femmes au processus de développement socio-économique en tant qu'actrices et bénéficiaires.

- Spécialement les objectifs de la stratégie sont sectoriels afin qu'à tous les niveaux on puisse :

favoriser l'accès des femmes à tous les niveaux de formation (formelle et non formelle) par :

- l'accroissement de la scolarisation des filles ;
- le développement des activités d'alphabétisation ;
- l'intensification de la formation technique professionnelle des femmes et des filles.

4.3.1 Améliorer la condition juridique des femmes par :

- la reconnaissance des droits sociaux et économiques tels que recommandés par les conventions agréées par le Mali ;
- la prise de mesures discriminatoires positives pour corriger les iniquités rencontrées à la relecture des textes de lois en République du Mali.

4.3.2 Améliorer l'état de santé de la famille en général et celui de la femme et de l'enfant en particulier par :

- la mobilisation autour du PRODEC et du PRODESS pour une prise en compte spécifique de la SR et des autres maladies invalidantes pour les femmes.

4.3.3 Lutter contre la pauvreté par la valorisation du rôle économique de la Femme :

- améliorant les conditions de vie et de travail des femmes rurales et péri-urbaines ;
- développant l'entrepreneuriat féminin ;
- encourageant et en organisant les femmes du secteur formel et informel ;
- améliorant les conditions de travail et de vie des femmes travailleurs domestiques.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques ci-dessus énumérés 7 (sept) axes de soutien à la valorisation sont proposés dans :

1. Renforcement des institutions de promotion des femmes ;
2. La Constitution d'une banque de données actualisées sur les femmes ;
3. L'accroissement de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision ;
4. L'allègement des travaux des femmes ;
5. L'organisation et la mobilisation sociale ;
6. La participation des groupes cibles ;
7. L'intégration des activités.

Pour que le mécanisme présenté et sa mise en œuvre atteignent leurs objectifs, il y a un préalable à accomplir au niveau des trois (3) sphères de réalisation des programmes et projets socio-économiques d'émergence nationale. Ce sont :

a) Niveau décisionnel.

La volonté politique du Gouvernement assagée par le lobbying du Ministère de la Promotion des Femmes, de l'Enfant et de la Famille soutenu par le ONG et Associations partie prenante doit permettre :

- d'examiner la politique gouvernementale dans la perspective de concrétiser les dispositions pour la promotion des femmes au niveau des départements sectoriels en les considérant comme actrices conformément aux textes juridiques nationaux et des textes internationaux ratifiés. (Lois et réglementations foncières, mécanismes de financement privé par l'intermédiaire des circuits bancaires et mutualistes de crédit ;
- d'optimiser le rôle de Conseiller genre dans les départements sectoriels en lui donnant les moyens d'action pour valoriser les compétences féminines existantes dans tous les domaines (postes stratégiques etc...)
- d'ajuster ou corriger les différents plans sectoriels de développement du pays (dans leurs objectifs, planification, moyens) en mettant en place un système de quota progressif en faveur des femmes et ce, au niveau des instances de prise de décision et en rendant visible le bilan des femmes élites ;
- de procéder de la même manière avec les plans de développement rural (agriculture, élevage, pêche, environnement) ;
- d'ordonner dans le budget national et sectoriel des affectations budgétaires aux domaines qui concernent spécifiquement la promotion des femmes et la mise en place du système par lequel elles leur sont réellement orientées.
- D'examiner la réforme fiscale pour tenir compte de son incidence sur l'activité socio-économique des femmes afin d'ordonner des mesures discriminatoires positives.

Enfin, il faut procéder à un véritable toilettage des textes et actes dans la perspective de leur adaptation aux conventions de lutte contre toute forme de discrimination envers les femmes.

b) Niveau relais :

A ce niveau la tâche consiste pour l'organisme tutelle à :

- Une clarification institutionnelle pour identifier, cataloguer toutes les parties prenantes à travers leur Mandat, Mission et Vision nécessaire à la constitution des coalitions sectorielles ;
- Le renforcement des capacités pour un professionnalisme des intervenants (logistique, formation du personnel) ;
- Le contrôle de l'application effective des programmes et projets selon l'orientation définie et les objectifs arrêtés.

c) Niveau exécution :

Les actions doivent viser à un recentrage des interventions exclusivement en faveur des femmes et les agents de terrain devront s'exercer à :

- développer plus le leadership féminin au niveau des collectivités décentralisées ;
- orienter une partie des ressources PPTTE vers les technologies appropriées adaptées au savoir faire des femmes rurales ;
- aider les femmes à occuper des postes stratégiques au niveau local ;
- renforcer les activités IEC pour informer et sensibiliser les organes des Collectivités décentralisées sur les textes législatifs et réglementaires et vulgariser les conventions relatives à la promotion des femmes et à l'équité hommes et femmes.

4.4 Mise en œuvre stratégique

d) Tableau des objectifs stratégiques et activités :

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention	Activités indentifiées	Résultats attendus
1. Renforcement des institutions de promotion des femmes	- Appui sur le plan de l'équipement, des ressources humaines et financières	- Formation des personnels impliqués dans la promotion des femmes - Personnel de conception et d'exécution des programmes destinés aux femmes.	- Mise en place des conditions optimales des travail
2. Constitution d'une Banque de données actualisée sur les femmes	- Mesures d'intervention pour acquisition de données éclatées par sexe sur le plan national et local	- Enquêtes sectorielles menées par les ONG-Association et Structures techniques auprès des groupes cibles - Enquête par les partenaires au développement	- Suivi-évaluation des activités de promotion des femmes
3. Accroissement de la participation des femmes à la vie publique et aux prises de décisions	- Sensibilisation de l'opinion publique, les décideurs et les femmes elles-mêmes	- Intensification des actions IEC contre les préjugés sociaux - Nomination des femmes aux postes de responsabilités - Renforcement de compétence professionnelle des femmes - Promotion de la vie associative et renforcement des moyens d'action des groupements de femmes - Promotion de l'autonomie financière	- Levée des préjugés sociaux - Libération des potentialités des femmes - Participation accrue des femmes - Visibilité des actions de promotion
4. Allègement des travaux des femmes	- Intensification de la mise à disposition pour les femmes des technologies appropriées au milieu - Développement de l'hydraulique villageoise - Développement d'IEC pour l'éducation et l'alphabétisation - désenclavement des zones rurales.	- Mise en place de plates formes multifonctionnelles ; - Creusement de puits à grand diamètre et de pompe mécanique et/ou solaire - Mise en place de CED et d'écoles - Construction des infrastructures	Réduction de temps de travail et d'effort Augmentation de la productivité du travail Relèvement taux de scolarisation des filles et du taux d'alphabétisation pour les femmes Accès des femmes aux voies d'écoulement des produits.

5. Organisation Mobilisation sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Plan cohérent de communication efficace - Messages d'IEC sur fonds culturels des terroirs - Organisation des communautés - Utilisation des radios de proximité - Des leaders d'opinion - Des chefs traditionnels - Des religieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Alliances avec les réseaux traditionnels de communication - Conception de messages en fonction du public visé (femme-parents, jeunes, personnes âgées, chefs religieux-responsables politiques etc... - Forum de relais sociaux - Mise en place des structures d'organisation Ex : Les coalitions sectorielles (santé-association, éducation etc...) - Organisation des groupes d'écoute collective radiophoniques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention de la mobilisation des communautés - Information continue de la communauté - Implication de la communauté par l'existence de différents comités ou coalition - Traitement de la rétroaction des groupes cibles
6. Participation des groupes cibles	Association des groupes cibles à toutes les étapes des interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Formation aux méthodes participatives (femmes et structures d'intervention) - Formation des femmes en gestion des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-promotion des femmes sur le plus social et économique
7. Intégration des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des projets activités sectorielles et activités de soutien 	Allègement des travaux et alphabétisation/formation des femmes par exemple maîtrise plate forme multifonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la motivation par les actions de promotion

V- SUIVI-EVALUATION

L'outil présenté ci-dessous est non seulement un guide d'orientation pour les activités à mener par les Institutions et autres intervenants, mais également un instrument simplifié devant servir au Suivi-Evaluation.

Cinq (5) domaines spécifiques sont déterminés pour permettre de circonscrire toutes les activités relatives, à la promotion socio-économique des femmes en leur donnant toute la visibilité requise.

5.1 Eléments de Suivi-Evaluation

Domaines d'intervention	Critère de vérification
1. Accès aux ressources et facteurs de production et à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Représentativité de chaque catégorie sociale par les déposants et demandeurs de : - crédit - emploi - taille des superficies cultivées par spéculation agricole des femmes ; - Type de qualité d'intrants utilisés ; - Ressources en main-d'œuvre utilisées (H/F/J) - Quantité et qualité et qualité de produits livrés à la transformation et les échanges commerciaux - Réalisation des actions identifiées et négociées
2. Renforcement de capacités et compétences des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Alphabétisation – (Nombre de sessions) - Formation professionnelle (Nombre) - Nombre d'initiatives pertinentes négociées et mise en œuvre avec l'entière participation des Hommes et Femmes - Taux d'augmentation des revenus générés par les productions des femmes appuyées - Nombre de type d'initiatives entreprises et menées à bien par les femmes au sein des actions de développement programmées
3. Renforcement institutionnel des organisations féminines	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité de femmes membre dans les équipes communales – les conseils d'administration • Mode de désignation et taux de rotation • Degré de participation aux prises de décision sur les activités socio-économiques • Nombre de coalitions mises en place
4. Accès à l'information et à la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'intervention des radios de proximité et type • Nombre de convocation et de réunion d'information des organisations • Nombre de fiches techniques distribuées et réellement exploitées par les destinataires • Types d'échanges avec les autres organisations (partenaire, comité de coordination) • Nombre de bulletin d'information produit par le comité de coordination
5. Allègement des tâches domestiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets sur les transformations des produits de consommation • Nombre de technologies mises au point avec équipements appropriés • Nombre de plates-formes multifonctionnelles installées

V - CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

L'intégration des femmes au développement et la promotion de l'équité Homme/Femme sont encore considérés aujourd'hui comme un mot d'ordre politique donnant le ton au discours global et non comme une indispensable nécessité à un développement durable. Les décideurs et les responsables nationaux ne se sentent pas réellement concernés par l'idée d'intégrer les femmes au développement dans toute conception de programmes et projets malgré l'engagement politique au niveau international.

La conséquence d'une telle attitude est la timidité palpable dans le déploiement des investissements et des actions sur le plan national ; et les actions en faveur des femmes restent le plus souvent du domaine social ; les dimensions économiques et politiques s'ouvrent avec beaucoup de résistance.

Les principales contraintes identifiées et relevées par la présente étude démontrent s'il en était besoin que dans les évaluations socio-économiques, les mesures de pertinence, d'efficacité et d'efficience des effets et de l'impact par rapport aux bénéficiaires ignorent souvent les femmes si bien qu'aucune visibilité n'est donnée à leur contribution remarquable, du reste non valorisée.

Or aucun développement humain durable ne peut occulter la participation de celles qui constituent plus de la moitié de la population active et globale.

En concluant sur cette remarque mitigée sur la situation générale des femmes au Mali, l'étude suggère les recommandations suivantes classées comme suit :

- a) des mesures d'actions immédiates
- b) des mesures d'actions dont la réalisation est de moyen et long termes.

A/ Action immédiate

Elle devra se manifester à six (6) niveaux pour circonscrire et lever tous les handicaps et contraintes.

- **Du respect des Conventions ratifiées**

Il s'agit de procéder à la mise à jour de la politique de la stratégie et du plan d'action pour la promotion de la femme et de l'équité homme/femme. Cette révision se fera à partir des évaluations des programmes et projets sectoriels de développement dans tous les domaines de l'activité socio-économique pour constater les résultats quant à l'estimation des disparités entre hommes et femmes, entre garçons et filles. Ainsi, la redéfinition des buts et des stratégies sera alors possible et opportune ainsi que la recherche et la mobilisation des ressources nécessaires.

- **De la planification**

Cette étape doit constater l'attribution d'un mandat spécifique au département chargé de la promotion des femmes de se donner les moyens de procéder au niveau des autres Ministères la prise en compte des femmes dans les programmes de développement par la responsabilisation officielle de personnes qui veilleront à ce que tous les exercices de planification insèrent cet aspect dans leur travail.

La volonté politique et l'engagement réel du Gouvernement doivent permettre au MPFEF la charge de l'approbation indispensable pour tout projet et programme présentés par les instances nationales et internationales.

- **De la législation**

Il s'agit d'activer la lecture, la révision et l'amendement des textes législatifs pour modifier les situations défavorables aux femmes dans les domaines économique, travail/emploi, social, politique en donnant l'emphase sur la reconnaissance d'un statut de citoyen majeur responsable et actif sur le double plan social et économique de la femme.

Il faut donc réviser les procédures, les modalités et les réglementations d'accès, de contrôle, de propriété de la terre pour que les femmes soient plus écartées ni marginalisées.

Il faut également faire de même en ce qui concerne l'accès au crédit, à la capacité de l'acte commercial et bancaire, aux modalités de garantie afin que les femmes puissent être recevables par les mécanismes financiers et bancaires autre que les caisse d'épargne et de crédits, et bénéficier des sources de financement.

- **Des programmes d'enseignement**

L'enseignement est le médium principal pour véhiculer, cristalliser et pérenniser les notions, les idées, les perceptions qui façonnent la vision d'une société.

C'est pourquoi l'insertion dans le contenu de formation initiale et professionnelle s'adressant aux techniciens, agents et cadres, des modules axés sur la maîtrise de méthodes et d'outils d'analyse liés aux questions de genre, est de nature à réaliser un changement rapide de la situation.

La formation intéressera les futurs aussi bien que ceux qui sont déjà en activité.

Des séquences doivent s'ouvrir sur la dynamique familiale, ses mécanismes de prises de décision et de gestion, le partage des responsabilités et le contrôle et le contrôle des ressources.

Les agents sur le terrain devraient s'approprier des méthodes d'analyse socio-économique selon le genre afin de développer des modes de réflexion et de compréhension qui permettent l'identification des besoins et des intérêts des hommes et des femmes par rapport à la formation et à l'organisation.

- **Du niveau institutionnel**

Pour accompagner le MPFEF et structures d'appui, les autorités devraient nommer, désigner et responsabiliser officiellement des personnes ou unités dotées d'un mandat, d'un profil de poste et de moyens nécessaires et suffisants pour se

charger de l'insertion dans les programmes et projets, les questions liées au genre. Outre le bénéfice des impacts sur les femmes, il s'agira du recrutement de personnel féminin formé, compétent et de niveau égal au personnel masculin dans les structures des projets de développement pour des fonctions et des responsabilités égales à celles des agents et cadres masculins.

- **Du niveau Information/Communication**

La disposition de la présente banque de données sur la situation de femmes et sa multiplication par supports médiatiques doivent déboucher immédiatement sur une campagne nationale d'information et de sensibilisation dans laquelle les activités du plan média donne la visibilité absolue sur la réalité vécue par les femmes, leurs activités, leur rôle et leur importance afin de renforcer la conviction de tous, plus spécialement des hommes, qu'un développement sans les femmes est voué à l'échec.

Il reste entendu que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'information et de communication ne peuvent s'exécuter que dans un cadre participatif pour produire le maximum de synergie.

Trois études exécutées sous la supervision du MPFEF dont la présente, offrent les éléments de base à la construction d'un plan IEC performant... La complémentarité et la convergence de leurs objectifs ont produit un plan d'action synergique dont la mise en œuvre ne devrait pas attendre.

1. Les rôles économique et social des femmes au Mali dont les résultats attendus offrent : des propositions devant combler les faiblesses relatives à la reconnaissance du rôle des femmes au Mali ;

- des pistes d'une stratégie qui tient compte des entraves particulières qui bloquent la participation des femmes ;
- des mesures et moyens pour pallier ces difficultés.

2. La perception des hommes quant aux questions relatives à la promotion des femmes dont les résultats attendus renseignent sur :

- les représentations/perceptions et comportements des hommes vis-à-vis des droits de la femme ;
- le niveau de connaissance des hommes vis-à-vis des droits de la malienne ;
- les normes, valeurs et représentations faites des femmes à travers la littérature ;
- la représentation et l'image de la femme véhiculées par les médias ;
- les stéréotypes et préjugés socioculturels des droits et devoirs de la femme.

3. Femmes, Famille et Islam dont les résultats attendus offrent

- les éléments religieux de compréhension du rôle et du statut de la femme selon l'Islam, dégagé des interprétations vicieuses ;
- le classement sans équivoque des normes relevant de l'Islam et relative à la femme et à la famille d'avec celles relevant de la tradition et relative à la femme et à la famille ;

- la proposition de réforme par des théologiens, d'expériences du droit de la famille en vue de dégager les droits et devoirs de la femme malienne ;
- une comparaison analytique de la proposition de réponse du droit de la famille par rapport aux positions de l'islam ;
- des propositions d'harmonisation des positions du droit positif d'avec l'Islam et ce en rapport avec des questions relatives à la femme et à la famille ;
- Enfin un guide sur la famille et la santé de la reproduction en islam.

Le traitement judicieux de ces informations ci-dessus annoncées en message IEC/plaidoyer doit se faire sur un fond culturel spécifique à chaque terroir du pays (langues véhiculaires, adages, proverbes, images d'identité de reconnaissance) et s'adjoindre l'efficacité des radios de proximité pour la réalisation de groupes d'écoute collective animés par les coalitions sectorielles.

5.1.2 Au niveau des actions de moyen et long termes

Elles s'inscrivent dans le cadre du plan d'action présentés dans la présente étude, car elles doivent être à terme totalement intégrées dans les pensées, faits et gestes de la population malienne toute catégorie et sexes confondus.

Objectifs	Résultats attendus	Stratégies	Activités	Responsables	Périodes	IOV	MV	Suivi évaluation
1. Accroître l'intérêt de la population surtout masculine sur la question de genre et de défense des droits de la femme	1.1 l'élaboration de stratégies d'IEC/Plaidoyer à l'intention des leaders d'opinion et de la population masculine 1.2 La production et la diffusion sur une base participative de matériels IEC appropriés sur la promotion du statut de la femme etc qui tiendront compte du groupe cible constitué par le public masculin	Réunion de plaidoyer Sensibilisation des groupes cibles (des leaders d'opinion et de la population masculine) Production/ diffusion des matériels IEC basés sur les résultats des études.	Réunion et séminaire de plaidoyer au niveau des leaders d'opinion et de la population masculine Réunion de planification des stratégies d'IEC plaidoyer	Coordonnateur du projet Chefs des équipes de recherche Consultant IEC des Chefs des équipes de recherche	01.01 31/12/02 Voir calendrier du projet élaboré par fonctionnaire SDRE	Intérêt des groupes surtout accroître par 90 % par la fin du projet	Rapports de projet Rapport sur « l'étude sur la perception des hommes quant aux questions relatives à la promotion des femmes »	Enquête d'évaluation finale du projet (à élaborer)
2. l'élaboration de stratégies d'IEC plaidoyer à l'intention des leaders d'opinion et de la population	2.1 Matériels IEC appropriés sur la promotion du statut de la femme etc.	Information sur questions de genre au Mali	Réunions de planning commun y compris le cadre du projet, les consultants et les parties prenantes	Coordinateur du projet consultant IEC des Chefs des équipes de recherche	Voir calendrier du projet élaboré par le fonctionnaire SDRE	X Stratégies d'IEC plaidoyer pour y groupes cibles élaborées et mise en place	Rapport de projet	Enquête d'évaluation finale du projet (à élaborer)

masculine						par la fin du projet		
3.La production et la diffusion sur une base participative de matériels IEC appropriés sur la promotion du statut de la femme etc qui tiendront toujours compte du groupe cible constitué par le public masculin	3.1 Etudes de recherches intégrées sur la question de genre et de défense des droits de la femme	Planning participatif et stratégie de la diffusion Planning commun des stratégies d'analyse des renseignements des études qui tiendront compte des groupes cibles études et recherches	Préparation des rapports/ guides comme précisé dans les TDR d'études Réunions de planning commun de production des matériels IEC	Coordinateur du projet consultant IEC Chefs des équipes de recherche	Voir calendrier du projet élaboré par le fonctionnaire SDRE	X matériels d'IEC/ plaidoyer basé sur les résultats et ciblés pour Y groupes produit et diffusés par la fin du projet Qualité des matériels IEC produit	Rapports de projet Nombre des émissions radio/TV qui utilisent les matériels Fréquence d'emploi des matériels dans les campagnes de diffusion	Enquête D'évaluation finale du projet (à élaborer)
4.Conduire les études et recherches intégrées sur la question de genre et de défense des droits de la femme	4.1 Etude 1 « les rôles économiques et sociaux des femmes du Mali » 4.2 ETUDE 2 « L'étude sur la perception des hommes quant aux questions relatives à la promotion des femmes » 4.3 Etude 3 L'étude sur femmes, famille et Islam »	4.1 Enquêtes, entretiens 4.2 Enquêtes, entretiens, analyse de contenu 4.3 Analyse de contenu, entretiens. 4.4 Réunions d'harmonisation des stratégies d'analyse des études constitutives	Préparation des rapports Ateliers de validation des données Analyse des données des études Réunions d'harmonisation des stratégies d'analyse des études constitutives Activités de recherche comme élaborés dans les plans d'action d'études	Chefs des équipes de recherche	Voir calendrier du projet élaboré par le fonctionnaire SDRE	Quatre rapports finals d'études et une guide sur femmes. Famille et Islam produits par la fin de 2001. Qualité des renseignements Contribution à la production des matériels IEC	Rapports et guides d'études Rapports de projet	Enquête d'évaluation finale du projet (à élaborer)

Source : Séminaire ASEG Appliqué aux 3 projets cités.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Stratégies Nationales d'Intervention pour la Promotion des Femmes
Commissariat à la promotion des Femmes, janvier 1994, 51 p.
- 2- La situation des femmes rurales : Annexe au rapport National sur la
situation des femmes du Mali. Août 1995. 48 p.
- 3- Suivi de l'initiative 20-20 Financement des Secteurs sociaux
UNICEF/FNUAP, ANUD. Non datée.
- 4- Mali 1997 analyse de la Situation des Enfants et des Femmes. UNICEF
1997, 218 p.
- 5- Rapport National sur la situation des Femmes au Mali.
IV Conférence Mondiale sur les Femmes Beijing 1995 Novembre 1994.
53 p.
- 6- La situation de la Femme Malienne – Cadre de vie, problèmes,
promotion, organisations – livre BLANC Bamako, mars 2000 – 123 p.
- 7- Situation des Femmes au Mali cinq ans après la conférence mondiale de
Beijing – Rapport National – Beijing + 5 Mars 2000 – 78 p.
- 8- Lois et Décrets de la décentralisation MDR Mars 1999 4^e édition 103 p.
- 9- Rapport de formation des ONG membres du GP/EB « genre et
Développement » Mars 1999 ; 48 p.
- 10-La participation des femmes à l'éducation en Afrique subsaharienne,
Document élaboré par l'UNESCO et l'Académie africaine des Sciences –
Profils 1995 ;
- 11-Kadidia DIARRA et al. 97 p. : Atelier de validation et de montage d'une
stratégie d'intervention en faveur des femmes rurales. Projets
MLI/91/005 – Document de travail – Décembre 1998, 27 p.
- 12-Plan d'Action du Ministère du Développement Rural Cabinet du Ministre
1993.
- 13-Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille –
PNUD/BIT 1999. La Malienne en chiffres.
- 14-Ministère de l'éducation de Base (MEB) ; Bureau des projets Education
(BPE), Novembre 1994. L'étude des contraintes à la scolarisation des
filles du Mali.
- 15-Plan d'Action d'éradication de l'excision à l'horizon 2008 – Première
phase, 1999-2003.
- 16-Plan d'Action pour la promotion des femmes 1996-2000 Commissariat à
la Promotion des femmes.
- 17-Présentation de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, Bamako,
199-87 p.
- 18-Politique de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Octobre
1997 – MPFEF.
- 19-Plan national d'action environnementale et Programmes d'actions
nationaux de la convention contre la désertification (PNAE/PAN-CIOD),
Mai 1998, 59p. Ministère de l'Environnement.
- 20-Programme de développement sanitaire et social (PRODESS) 1998 –
2002, 98p. Ministère de la Santé, des Personnes âgées et de la
solidarité.

-
- 21-Plan cadre d'opérations du programme de coopération Mali-UNICEF 1998-2002 Mai 1997 – UNICEF.
 - 22-Programme décennal de l'éducation : processus d'élaboration, Mai 1998 – MEN ;
 - 23-KONARE Adam BA : Le dictionnaire des femmes célèbres du Mali, Bamako, Ed. Jamana, 1993.
 - 24-Mme DIOP Sira (sous la dir.)/ Les associations féminines du Mali – Bamako, Ed ; Jamana – Document de FAO

- 1.FAO : Participation et information clés pour des politiques agricoles équilibrées en matières d'égalités hommes-femmes Rome 1999, 18p.
2. FAO : Genre et sécurité alimentaire – Rome n.d 22p.
3. FAO : Présentation du département du développement durable à l'intention des délégués participant à la conférence de la FAO sur le thème :
Femmes et statistiques : Facteurs clés de la promotion des femmes – Note d'information 14.
4. FAO : Comblant la lacune de données – Intégration des spécificités hommes-femmes dans les statistiques agricoles – Rome 1999-39p.
5. FAO : Genre et Développement agricole et rural, Plaquette Rome 1999.
6. FAO : Genre, clé pour le Développement et la sécurité alimentaire. Plan d'Action pour l'Intégration des femmes dans le développement 1996-2001 – Rome, 1997, 31p.
7. FAO : La voix des femmes pour le changement – la communication et la femme rurale – Rome 1999.
8. FAO : Un long chemin avec les femmes : l'expérience d'un projet avec les groupements féminins de Kayes-Nord, Mali, « ép.
- 9.FAO : La Politique Nationale de communication pour le développement : Mali Bamako 1992.
10. Manuel de communication pour le développement – Rome, 1996.
11. Situation des femmes et des enfants – UNICEF/Ministère des Affaires étrangères. Octobre 2001.

A N N E X E S

TDR de la recherche sur les rôles économique et social des femmes.

Objectifs de l'étude :

- identifier et analyser différents aspects de la contribution des femmes maliennes au développement sociaux-économique du pays ;
- rendre plus visible la remarquable contribution de la femme au développement économique et social.

Sous la supervision générale et opérationnelle de la Représentation de la FAO au Mali, de cette technique de SDRE, en collaboration avec SDWW, SDWP et de celle du MPFEF, le Consultant devra :

- a. Mener une recherche sur la contribution de la femme malienne dans le développement économique et social du pays.
- b. En se basant sur les statistiques disponibles, les études et rapports récents, indiquer les différentes participations en pourcentage, des femmes à la vie économique et social du Mali (agriculture, artisanat, commerce, transformation, éducation des enfants, soins des enfants, entretien et fonctionnement de la famille, vie associative, travaux domestiques, activités communautaires...).
- c. Utiliser la technique du focus/group et/ou de l'entretien semi-structuré pour confirmer et étayer ou compléter ces statistiques tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- d. Identifier et analyser les causes et obstacles de l'accès des femmes aux ressources (intrants, ressources foncières, crédit, formation, information, équipements...)
- e. Faire des propositions en faveur des droits économiques et sociaux, des femmes en vue de réduire l'inégalité des chances devant l'éducation et l'accès aux ressources, de réduire la persistance des textes discriminatoires et les préjugés socio-culturels marginalisant la femme et la fille et les empêchant de s'épanouir financièrement en vue d'une prise en charge de leur santé.
- f. Rédiger un rapport qui contient les principales conclusions et recommandations de la mission notamment celles allant dans le sens d'une plus grande présence de la femme dans les instances de prise de décisions et celles militant pour un accès plus important aux services et informations en matière de SR/PF et ne matière de ses droits économiques et sociaux.
- g. Animer l'atelier de validation du rapport sur les rôles économique et social de la femme.
- h. Finaliser le rapport en français en tenant compte des remarques, observations de l'atelier de validation.
- i. Faire traduire le rapport final en Bamanan et ce, en collaboration avec le centre National des Ressources non formelles (ex DNAFLA).
- j. Multiplier et diffuser les résultats de l'étude.

Qualifications :

- Institution spécialisée dans la recherche en Population/Développement ;
- Longue expérience dans la conduite d'études et de recherches en rapport avec la SR, le PF, la santé des adolescents ;
- Bonne connaissance des techniques d'enquêtes qualificatives ;
- Familier avec la dissémination des résultats de la recherche.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASACO	: Association de Santé Communautaire
ADF	: American Found Development
CEDAW	: Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Woman
CGI/ONG	: Consulting Groupe International/ONG
CSAR	: Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CCC	: Centre de Conseils Communaux
CED	: Centre d'Education pour le Développement
DSFMS	: (Division Santé Familiale au Ministère Santé)
DNSI	: Direction Nationale de la Statistique et des Industries
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de Population
FENASCOM	: Fédération Nationale de la Santé Communautaire
FNAM	: Fédération Nationale des Artisans du Mali
GFCF	: Groupement des Femmes Commerçantes pour le Développement
GTZ	: Agence Allemande de Développement International
GECO	: Groupe d'Ecoute Collective Organisée
IST	: Infection Sexuelle Transmissible
IEC	: Information Education Communication
MPFEF	: Ministère de la Promotion des Femmes, de l'Enfance et de la Famille
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNLS	: Programme National de lutte contre le SIDA
PF	: Planning familial
PPTÉ	: Programme Prioritaire Education
PRODESS	: Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PRODEC	: Programme Décanal de l'Education
PSPHR	: (Projet Santé Population et Hydraulique Rurale)
PMA	: (Paquet Mission d'activité)
SR	: Santé Reproductive
SDRE	: Service du Développement Rural et de l'Environnement
SIDA	: Syndrome Immano deficitaire Acquis
UNICEF	: Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance

